Mars-Avril 2012 N°2 – 17e année

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Faire le plein à domicile, c'est si facile avec PHILL !

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

CONSULTING
INNOVATION
EXPERTISE
PROJECTS

ALTRAN EDUCATION SERVICES

Driving Performance Through Innovative Learning Solutions

Change Management - Innovative Training Solutions -
World Class Customized Learning Solutions -
Outsourcing - Assessments -
Coaching & Talent Management

Geneva - Lausanne - Montreux - Basel - Zurich
Contact: education@altran.ch - www.altraneducation.ch

Solu Tubes SA

Assainissement de conduites

Garantie 15 ans

STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!

ch. des Cormiers 14 – 1470 Estavayer-le-Lac – T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 – info@solutubes.ch – www.solutubes.ch

Millasson Mitsubishi

Votre avantage CHF 5'000.–

Millasson Automobiles
Garage de la Paix
Rue de la Paix 8, 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 Fax 021 963 56 62
www.mitsubishi-motors.ch

*Promotion Jubilé[35]: validité jusqu'à 30.6.2012. Prix nets CHF incl. 8% TVA et Jubilé[35] CashBonus. Leasing 3.35% avec CashBonus réduit. Consommation normalisée: 1.8 DI-D: 116 ch; 4.8 L/100 km; CO2 127 g/km, cat. A. Emissions CO2: moyenne de tous les véhicules neufs en Suisse: 158 g/km.

Nouveau:
ASX Super Jubilé

Bonus max. 6'000.–
Jubilé[35] Leasing 3.35%

2WD + 4WD

Génial à tout point de vue.

Génial:
Compact Crossover, 2WD + 4WD, 116 - 150 ch, Auto Stop&Go.

	2WD	4WD
ASX Super Jubilé	28'999.–	34'999.–
Jubilé[35] CashBonus*	5'000.–	5'000.–
Jubilé[35] BEST OFFER	23'999.–	29'999.–

L'IMMOBILIER DYNAMIQUE

BERNARD NICOD

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch

ANDRE ROTHEN SA

Maîtrise fédérale

Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél : 021 963 34 63

BON 20.–

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.– (excepté sur actions et offres spéciales).

MOSCA VINS

Faire plaisir est un plaisir

MONTREUX
Av. du Casino 29
Tél. 021 963 63 68

www.moscavins.ch

CRISSIER COSSONAY

KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26
E-mail: info@bluewin.ch - www.kalec-motor.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

Décoration et architecture d'intérieur | Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux
tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81

MONTREUX

ANDRÉ LIECHTI

www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch

L'OR EN CA$H
CHANGER VOTRE OR EN CA$H !
Achat d'or & bijoux
AVEC VOS VIEUX BIJOUX (MÊME CASSÉS)
OR DENTAIRE, MONTRES EN OR, ARGENT
ESTIMATIONS
Vente de montres & bijoux d'occasion
PAIEMENT CASH IMMÉDIAT
Ouverture 10h00 - 18h00 ou sur rendez-vous
LD & Co SA Av. des Alpes, 82. 1820 Montreux 1 Tél : 021 963 55 37 www.lorencash.ch

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

Editeur, rédaction, publicité:
Info-Ville Sàrl
Case postale 293
1820 MONTREUX 2
Téléphone et fax 021 963 75 18
E-mail infoville@bluewin.ch
Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2012, 6 fois.
N° 1 janvier-février, 17 février;
N° 2 mars-avril, 26 avril;
N° 3 mai-juin, 22 juin;
N° 4 juillet-août, 28 août;
N° 5 septembre-octobre, 25 octobre;
N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 22 juin 2012

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 3, **1er juin 2012**.

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site
www.montreuxinfoville.ch

021 965 24 24
www.taxi-vip.com

Café du Basset

La Guilde suisse des Restaurateurs-Cuisiniers a été créée en 1954. C'est une association professionnelle de grands chefs, également propriétaires d'un établissement gastronomique qui ne fait pas partie qui veut.
Après avoir déposé un dossier de candidature, le Café-Restaurant du Basset a eu droit à son lot de contrôles très sévères. Qualité irréprochable, création des plats, originalité, diversification, service à la clientèle sont autant de critères pour faire partie de la Guilde suisse.
Et c'est le mercredi 7 mars que la famille Ostinelli du Café-Restaurant du Basset à Clarens recevait des mains de l'ambassadeur pour la Suisse romande, M. Francis Hadorn, le fameux sésame.
En présence de nombreux invités, Président du Conseil communal, Municipalité, gastronomes, le sacre de deux couronnes avec mention très bien était décerné pour la deuxième fois seulement sur la riviera, après l'hôtel Victoria à Glion.
Une bonne raison de découvrir la carte originale, les mets préparés avec cœur, subtilement garnis et décorés.
Une carte des vins sélectionnée pour tous les goûts.
La famille Ostinelli vous propose en outre des soirées privatives avec propositions de buffets et mets à vous couper le souffle.
Doté d'un décor intérieur soigné, d'une magnifique terrasse ombragée, d'un personnel qualifié et souriant, cet établissement n'est pas à manqué lors d'une de vos prochaines sorties.
Les prix y sont très attractifs, l'assiette du jour aussi.
Fermé le dimanche et lundi, toute l'équipe vous attend pour vous surprendre.

GUILDE Restaurants
Guilde suisse des Restaurateurs-Cuisiniers

La famille Ostinelli de gauche à droite: David, Carmen, Ivo et l'apprenti Julien Germanier.

Une des nombreuses propositions de plats raffinés.

**Café-restaurant du Basset,
en face du port du Basset,
Sentier des Borgognes 2A,
1815 Clarens. Tél. 021 964 82 44.
www.restaurant-du-basset.ch**

Fête des Mères
AEBI FLEURS SA CLARENS
VENTE EN LIGNE
Rue Gambetta 23 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 61 22 - Fax 021 964 10 45
E-mail: aebi_fleurs@bluewin.ch
www.aebifleurs.ch

La Rouvenaz
Resto - B&B - Wine Bar - Terrasse in Montreux
La Terrasse
by Rouvenaz with Lake View in Montreux
La Vinoteca
Wine Bar in Montreux
L'Avenir
Café - Restaurant à Vevey

RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 14 décembre 2011 à 18h00, en le Nouvel Espace Dancers (NED), rue du Marché 19, à Montreux.

Présence: 82 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marcelle Brücher, Irina Gote, Elvira Grognuz, Georgette Morisod, Amiira Neff, MM. Bassam Degerab, Jean-François Gailloud, Salvatore Giannone, Michel Granato, Bernard Gret, José Jorge, Olivier Mark, Charles Meichtry, Raphaël Tanner, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Jean-Richard Bays, Yves Cornaro, Matthias Och.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2011

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE:

2.1. Mme Xochitl Borel (soc), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance à 17h30 ce jour et ont proclamé élu conseiller communal M. Marc Paccaud (soc) en remplacement de Mme Xochitl Borel (soc). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 66 de la LEDP.

M. Marc Paccaud est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

3.1. de la commission chargée de l'examen de la motion à considérer comme un postulat de M. Emmanuel Gétaz «Etablissons un inventaire des surfaces, disponibles et potentielles, pouvant accueillir des panneaux solaires en vue de produire plus d'énergie issue du soleil sur le territoire communal» (date de la 1ère séance de commission: mercredi 18 janvier 2012 à 19 h. 00);

La commission suivante examinera cette motion à considérer comme un postulat:

Présidence ML: M. Emmanuel Gétaz

Membres: MM. Patrick Aubort, Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Felice Calvo, Mario Di Sessa, Michel Granato, Michel Posternak, Jean-Pierre Schmid, Edgar Schneider.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec intérêt que j'ai écouté le développement du postulat de Monsieur Gétaz lors de notre dernier conseil. Je suis, comme vous le savez certainement, particulièrement sensible aux dossiers environnementaux notamment s'agissant des questions de production d'énergies propres.

J'attire donc votre attention sur le communiqué de presse daté du 29 novembre 2011: la Romande Energie établit maintenant un cadastre solaire vaudois afin de détecter les toits pouvant accueillir des centrales photovoltaïques idéalement de 1000 m² (comme la toiture de la piscine de la Maladaire ou de la salle polyvalente) mais au minimum de 400 m².

Cette étude est financée par Romande Energie et vise à favoriser le partenariat public-privé. Je ne peux que saluer et appeler de mes vœux cette démarche dont vous comprenez évidemment les implications pour la commission chargée d'étudier le postulat de M Gétaz.

Mesdames et Messieurs, l'étude sera sous toit lors de la commission. Il serait donc idéal que la Municipalité, ou le Président de la commission, invite Monsieur Rémy Werly, chargé de développement, afin qu'il explique les démarches passionnantes de ce producteur romand d'énergie, ainsi que la procédure de partenariat.

Si une collaboration avec Romande Energie devait se concrétiser, elle se ferait sans dépense majeure de deniers publics. Nous renforcerions ainsi l'image de Montreux en tant qu'acteur actif de développement durable et cité de l'énergie.

Par cette petite intervention, j'aimerais rendre attentif le Conseil communal et les commissaires que des initiatives de développement durable peuvent se concevoir sans subventionnement ou études complémentaires dispendieuses, et me réjouis de débattre de ce sujet passionnant.

Merci de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

3.2. de la commission chargée de l'examen de la motion à considérer comme un postulat de M. Alexandre Stæger «*Puer, puerum, pueri, puero* ou la déclinaison du concept «Puero» mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d'intérêt dans nos contrées de la Riviera?» (date de la 1ère séance de commission: mardi 10 janvier 2012 à 19 h. 00);

La commission suivante examinera cette motion à considérer comme un postulat:

Présidence Socialiste: M. Olivier Raduljica

Membres: Mmes Anne-Lise Bühler, Charlotte Chevallier, Coralie Dumoulin, Madeleine Müller, MM. Michel Granato, Marcel Jost, Marcel Riedo, Alexandre Staeger, Lionel Winkler.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare qu'il lui semble avoir déposé un postulat, donc quand il lit que sa motion est à considérer comme un postulat, il espère bien que son postulat sera considéré comme un postulat ! Il remercie de bien vouloir corriger cette erreur. Il n'y aura donc pas besoin de lui demander de transformer cette motion en postulat puisque c'est déjà un postulat.

M. le Président Grégoire Furrer remercie M. Staeger de cette précision et déclare que cela avait échappé au bureau

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

3.3. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Bernard Gret pour la levée de l'interdiction du trafic des véhicules sur la route de Chessy (date de la 1ère séance de commission: jeudi 12 janvier 2012 à 19 h. 00).

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence PLR: M. Florian Despond

Membres: Mmes Juliane Baumann, Charlotte Chevallier, Sophie Desbaillets, Irina Gote, MM. Michel Bongard, Julien Chevalley, Bernard Gret, Jean-Jacques Kiala, Vincent Tschopp.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

3.4. Nomination de trois représentants au Conseil d'établissements scolaires

M. le Président rappelle qu'il doit y a avoir un candidat PLR, un candidat Socialiste et un candidat commun pour les trois autres partis, soit les Verts, l'UDC et Montreux Libre.

Au nom du groupe PLR, M. Jean-Marc Forclaz propose la candidature de M. Yanick Hess.

Au nom du groupe Socialiste, M. Olivier Gfeller propose la candidature de Mme Prisca Gaillet.

Au nom du groupe des Verts, M. Olivier Blanc propose la candidature de M. Bassam Degerab.

JOST POMPES FUNÈBRES
Notre travail, vous satisfaire.
Montreux
www.pfjost.ch
☎ 021 963 00 63

Au nom du groupe UDC, Mme Catherine Buchet Bulliard propose la candidature de M. Jean-Daniel Rochat.

Comme il y a quatre candidats pour trois places on passe au vote à bulletin secret.

Bulletins délivrés: 78
Bulletins rentrés: 78
Majorité absolue: 40

Trois personnes sont élues au 1er tour, soit:
M. Yanick Hess est élu avec 68 voix.
Mme Prisca Gaillet est élue avec 65 voix.
M. Bassam Degerab est élu avec 62 voix.
M. Jean-Daniel Rochat obtient 22 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président a une dernière communication du bureau. Il rappelle aux nouveaux Conseillers communaux, mais c'est valable aussi pour les anciens, qui prennent en charge la présidence de commission que c'est à eux de tenir la liste des présences et de la remettre au bureau ou à l'huissier pour signature. Sans cela, les commissaires ne peuvent pas être rémunérés pour leur travail via leur jeton de présence. Il signale qu'il a peu signé de listes de présence depuis le début de cette année politique, il y a donc certainement des Présidents de commission qui ont oublié de les remplir et de les faire signer.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu les courriers suivants:

La première correspondance est la lettre de démission de Mme Xochitl Borel.

M. le Président en donne lecture.

Le deuxième courrier émane de M. Dominique Rigot qui invite l'ensemble des membres du Conseil communal au vernissage de son exposition de photographies à la Maison Visinand.

M. le Président en donne également lecture.

Le troisième courrier est une lettre de remerciements du Montreux Comedy Festival pour l'attribution des fonds qui serviront à solidifier leurs fonds propres.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes:

5.1. Programme de la Municipalité pour la législature 2011-2016

5.2. Communiqué de presse relatif à la Suite du Projet urbain CLARENSemble

M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture d'une communication de la Municipalité au sujet de la ferme Gambetta à la rue du Port à Clarens:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à votre première décision du 10 décembre 2008 visant au maintien de la «ferme» Gambetta, la Municipalité a commandé, en juillet 2009, une expertise à un bureau d'ingénieurs, afin d'en vérifier l'état général et de s'assurer des mesures à prendre en vue de respecter votre volonté décrétant un statut conservatoire à cet objet.

Consécutivement au dépôt, en septembre 2010, du nouveau préavis auprès de votre Conseil pour l'adoption du PPA confirmant le maintien de la ferme - PPA adopté le 2 février 2011 - la Municipalité a dû, à trois reprises, prendre des mesures d'urgence nécessaires à la sécurité publique. Ces mesures ont été exécutées, en dates des 17.01.2011, 11.08.2011 et 22.11.2011, par substitution, conformément à l'article 92 alinéa 3 LATC, car le propriétaire, interpellé par la Municipalité à ce titre, s'est refusé à toute intervention.

Les dernières mesures entreprises en novembre dernier ont été précédées d'une nouvelle expertise, réalisée par le même bureau d'ingénieurs, de manière à connaître, deux ans plus tard, l'évolution de l'état de délabrement de ce bâtiment. Celle-ci révèle – outre les mesures urgentes déjà prises – que la structure intérieure de la «ferme» est encore saine et que, moyennant une restauration importante, elle pourrait toujours être réhabilitée tout en conservant ses caractéristiques identitaires.

Le montant de ces trois interventions se porte à environ CHF 40'000.-. Cette somme est pour l'heure comptabilisée dans un compte d'attente au bilan et la créance sera garantie par l'inscription d'une hypothèque légale, conformément aux articles 839 ss. du Code civil suisse.

Quelle suite?

Les pourparlers menés avec le propriétaire, dans le sens d'une solution transactionnelle, consisteraient à une refonte partielle du PPA "Rue Gambetta – rue du Port", qui tout en maintenant le statut conservatoire de la «ferme», donnerait davantage de droits à bâtir au propriétaire. Si cette voie devait se poursuivre, le propriétaire s'engagerait à prendre, dans l'attente de la légalisation du PPA remodelé, toutes les mesures nécessaires et suffisantes au maintien de la ferme Gambetta.

Ces nouveaux éléments étant connus, la Municipalité pourrait, le cas échéant, inviter votre Conseil à reprendre position dans le cadre d'un préavis complémentaire portant, tant sur le devenir de cette bâtisse, que sur un PPA amendé selon le résultat des transactions avec le propriétaire. Merci de votre attention».

M. le Syndic Laurent Wehrli fait part de deux communications. Tout d'abord il relève que les Conseillères et les Conseillers ont reçu dans leur enveloppe le programme de législature 2011-2016, dans sa version finale, tel que voté par la Municipalité.

Il remercie toutes les personnes qui ont répondu à la consultation publique ainsi que les partenaires, notamment les cinq partis représentés au sein du Conseil communal. Il les remercie au nom de la Municipalité pour le temps passé à étudier ce document ainsi que pour les commentaires transmis.

Deuxième élément, dans la suite de la réponse à l'interpellation de M. Michel Zulauf, lors du dernier Conseil communal, concernant les 50 ans de Montreux, M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité a arrêté les dates des deux manifestations qui avaient été annoncées en réponse à cette interpellation.

Tout d'abord la Fête populaire au Marché couvert et dans les alentours, entre le vendredi 21 et le dimanche 23 septembre 2012, avec l'idée d'un cortège le dimanche après-midi 23 septembre.

Quant au colloque politico-historique, comme il l'avait décrit lors de cette réponse à la dite interpellation, la date arrêtée est le 22 novembre 2012. Evidemment des informations, par rapport à ces dates, seront données à d'autres occasions et par écrit. Mais il semblait important à la Municipalité, vu que ces dates ont été arrêtées vendredi dernier, de pouvoir les communiquer au plus vite au Conseil communal.

D'autant plus que la plupart des Conseillères et Conseillers sont très actifs dans de nombreuses associations montreusiennes qui vont, ces tous prochains jours, recevoir un courrier avec un questionnaire, pour leur demander dans quelle mesure elles peuvent s'associer à cette journée populaire, comment elles veulent le faire, par quel biais, que cela soit culturel, sportif, pour le cortège ou sur la scène, ou pour la gastronomie pour ne citer que ces quelques possibilités et la Municipalité tenait à ce que le Conseil soit informé avant que ce courrier arrive dans ces diverses associations.

Bien entendu, en regard des mesures budgétaires ou des mesures financières un préavis sera également déposé devant le Conseil communal afin de permettre à ce dernier de se positionner sur cet élément-là.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES:

Deux postulats ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le postulat, déposé par M. Christian Bécherraz, demande à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des Montreusiennes et des Montreusiens afin d'éviter les trous dans le filet social.

Le postulat, déposé par M. Yves Depallens, s'intitule: «Sport à Montreux: Etat des lieux et vision pour l'avenir».

Ces postulats seront développés lors de notre prochain Conseil.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

7.1. relatif au projet budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (32/2011) (rapp.: M. Denis Golaz);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Denis Golaz, Rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les

Conseillères et Conseillers de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 32/2011 de la Municipalité du 13 octobre 2011 sur le budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (C.I.E.H.L),

vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (C.I.E.H.L.).

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins quelques abstentions.

7.2. relatif au projet de budget communal ordinaire 2012 (33/2011) (rapp.: M. Daniel Manzini);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président propose d'ouvrir d'abord la discussion générale, puis chapitre par chapitre et ensuite de passer aux annexes. Il invite celles et ceux qui ont des amendements de les déposer lors des chapitres concernés. Ensuite les amendements de la Cofin seront traités et on passera au vote des conclusions.

Le Conseil communal accepte cette manière de faire.

M. Daniel Manzini, Président de la commission, tient à remercier tous les membres et les suppléants de la Commission des finances, dans la mesure où depuis le début de cette législature ce n'est pas moins de 7 préavis qui ont été analysés. Il y a eu les quatre premières autorisations du Conseil communal pour la Municipalité, le préavis d'urgence sur la parcelle Denner, le plafond d'endettement et maintenant le budget.

C'est un gros travail qui a été fait et il aimerait associer à ses remerciements surtout Mme Jacqueline Burri, secrétaire, qui l'a beaucoup épaulé dans le cadre de la rédaction du rapport pour le budget.

Il remercie toutes ces personnes pour leur disponibilité.

M. le Président Grégoire Furrer ouvre donc la discussion générale.

M. Jean-Marc Forclaz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a analysé la proposition de budget présentée par la Municipalité et se déclare insatisfait de la présentation d'un budget déficitaire. Certes, celui-ci s'avère un peu meilleur que le précédent puisqu'il dégage une légère marge d'autofinancement, mais il pourrait laisser présager des temps plus difficiles si des corrections ne sont pas apportées pour les années futures.

Nous soutiendrons néanmoins ce budget car nous le considérons comme un budget de transition pour lequel la Municipalité actuelle, héritière d'une politique antérieure, ne dispose pas encore des moyens de corrections nécessaires.

Force est de constater qu'un changement de cap doit être amorcé si nous voulons parvenir à un équilibre et éviter le piège de comptes de fonctionnement inexorablement déficitaires. Compte tenu de l'inertie de certains postes, les corrections ne porteront leur fruit qu'à moyen terme. Il est donc important de prendre conscience des changements à prévoir et de les initier sans attendre, car des changements trop tardifs obligeraient à des mesures correctives inutilement brutales.

L'évolution des charges liées, les questions relevant de la péréquation sont des paramètres parfois peu prévisibles sur lesquels la Municipalité n'a quasiment pas de marge de manœuvre. L'environnement économique ne présente actuellement pas non plus toutes les garanties que l'on pourrait espérer, bien malin celui qui peut prédire l'évolution des recettes fiscales ces prochaines années.

Artisans

laik SA
chapes isolations
Entreprise spécialisée:
- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel
Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08
www.laik.ch - info@laik.ch

SAGA PLACEMENT SA
Postes fixes et temporaires
Agence Vevey
Rue de Lausanne 1
Tél : 021 / 925 29 10
Fax : 021 /925 29 19
Agence Bulle
Rue de Vevey 6
Tél : 026 / 913 03 30
Fax : 026 / 913 03 39
info@sagaplacement.ch – www.sagaplacement.ch

POMPES FUNÈBRES de la RIVIERA

Massimo Carbonara
Anne-Catherine Scyboz-Gex
Yves Scyboz
Tél. 021 961 11 12

imprimerie ipress SA
Ce n'est pas qu'une impression!
Av. Nestlé 13
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 02
info@ipress-sa.ch
Place du Centenaire 3
1860 Aigle
Tél. 024 466 72 46
Fax 024 466 72 70
andre.favre@ipress-sa.ch
www.ipress-sa.ch

Compte tenu des incertitudes actuelles nous devons donc pouvoir faire preuve de réactivité si les circonstances devaient l'exiger.

Sans tomber dans le piège d'un pessimisme excessif il convient que la Municipalité et notre Conseil fassent, dès à présent, preuve d'une certaine retenue en matière de dépenses de fonctionnement difficilement compressibles.

Le groupe PLR attend que la Municipalité procède en 2012 à un examen et inventaire des potentiels d'économies réalisables sur différents postes budgétaires afin que notre Conseil dispose très vite des éléments d'analyse indispensables au cas où des économies importantes devraient être très rapidement décidées.

Nous attendons en particulier une analyse de la pertinence des différentes tâches assumées par l'administration communale ainsi qu'une mise à plat de son fonctionnement afin d'en détecter les points faibles et de la réorganiser où cela s'avère nécessaire. Un inventaire des différentes subventions ainsi que des participations de la commune de Montreux à différents organismes intercommunaux doit également être effectué. La mise en place d'un tableau de bord ou d'outils de suivi financiers équivalents, permettant d'évaluer la situation en cours d'année, sont indispensables.

Nous accordons notre confiance à la nouvelle Municipalité pour qu'elle entreprenne ces démarches sans tarder et resterons très attentifs sur ces sujets.

Je vous remercie pour votre attention».

La discussion continue.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention:

«Chers collègues,

Nous souhaitons d'abord remercier le Président de la Commission des finances, M. Daniel Manzini, pour la qualité de synthèse de son rapport. Il a l'avantage d'être clair et très bien résumé.

Dans les déclarations des groupes lors du précédent Conseil communal, nous avons fait part de notre mécontentement par rapport au budget qui nous est présenté par la Municipalité pour l'année 2012.

Il est d'ailleurs bien relevé, dans le rapport de la Commission des finances, combien les commissaires de tout bord, se sont sentis frustrés et j'en fais clairement partie, de ne pas avoir eu la possibilité d'apporter des corrections qui auraient permis d'améliorer ce budget.

Le budget est déficitaire, la marge d'autofinancement est très faible. Malgré l'excellent travail de la Commission des finances, les amendements proposés pour réduire les pertes, ne sont que des amendements de «cosmétique».

Proposer de couper dans les investissements, dans l'entretien du patrimoine, dans le social n'est pas la solution pour le groupe Montreux Libre. Raison pour laquelle, cette année, nous nous sommes abstenus de faire des propositions allant dans ce sens. Nous soutiendrons ce budget du bout de la main lors du vote. Nous avons aussi pris en compte que la Municipalité vient de s'installer et doit prendre ses marques.

Mais pour le groupe Montreux Libre, il est d'ores et déjà acquis que pour le budget 2013, nous ne pourrons continuer à rester passifs, face à des chiffres rouges vifs. Nous ne souhaitons pas revoir les démons des déficits chroniques que Montreux a connus dans le passé.

Raison pour laquelle nous n'hésiterons pas, l'année prochaine, à «traquer» les dépenses qui nous semblent «superflues» ou «inutiles». Il est aussi temps de se poser des questions, comme le relève le rapport, sur la qualité de certains de nos investissements et dépenses courantes.

Il sera peut-être nécessaire de devenir «courageux» et savoir dire non à notre train de vie et à certains paquebots que la commune de Montreux entretient à coup de millions.

Il sera peut-être nécessaire, en 2013, de revoir notre copie si le budget est à nouveau déficitaire. Par exemple avec le 2m2c. Lui redéfinir une mission et chercher de sérieuses économies de ce côté.

Aussi, il serait peut-être temps, alors que le groupe Montreux Libre en a déjà parlé il y a deux ans, d'aller solliciter quelque peu les 9 autres communes de la Riviera au sujet de l'ensemble des prestations et investissements qu'offre notre ville.

Ce budget est à hauts risques puisque, d'une part, les recettes fiscales ont été nettement poussées à la hausse et que d'autre part, la morosité économique risque de diminuer les recettes et augmenter les coûts sociaux.

En conclusion, Montreux Libre attend de la nouvelle Municipalité qu'elle démontre une attitude proactive dès 2013, pour que le budget redevienne au minimum équilibré. Merci».

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe Socialiste estime que ce budget s'inscrit dans la continuité des précédents. Les tâches fondamentales de la commune sont respectées. Nous sentons que la Municipalité travaille déjà comme une équipe et c'est un signe positif.

Le déficit de 4 millions par contre est une source de préoccupation. Certes, notre commune a pour particularité d'avoir fréquemment des revenus exceptionnels, ce qui rend l'évaluation des recettes difficiles. Ce n'est qu'au moment des comptes que nous serons fixés.

Cependant, les investissements et les projets annoncés dans le programme de législature et par voie de presse incitent à penser que nous pourrions rapidement nous trouver en situation délicate, alors qu'à la fin de la législature précédente, nous étions dans une situation financière très favorable.

Concernant les projets et investissements, j'en profite pour placer une réflexion personnelle et une évidence: nous n'avons pas les moyens de réaliser ce qui est à la fois une utopie pharaonique et un délire de campagne électorale, je parle bien entendu du tunnel sous la Grand'Rue.

Gageons que tous ceux qui reprochent à la Municipalité de présenter un budget déficitaire seront cohérents et n'envisageront même pas un inutile crédit d'étude.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«M. Le Président, Chers collègues,

Tout d'abord, en tant que membre de la Commission des finances, j'aimerais remercier notre président-rapporteur qui a reflété de manière synthétique dans son rapport les principaux sujets de discussion. Je m'étais engagée, au nom du groupe UDC, il y a plus d'un mois, suite à l'intervention de mon collègue Olivier Mark, à chercher où nous pourrions faire des économies sur ces 4 millions! Aujourd'hui, je ne peux pas répondre… Heureusement, nous sommes encore loin de l'excédent de charges annoncé par la Ville de Lausanne, excédent s'élevant à 32,2 millions, mais il s'agit de garder de la retenue et le sens de la mesure, surtout dans des temps incertains.

Cependant, pour que nous puissions le faire, il faudrait selon moi que la commission puisse avoir des informations sur les objectifs prioritaires pour l'année à venir de chaque service.

En connaissant les priorités, nous pourrions peut-être moins aller dans les détails et faire des propositions plus en relation avec des perspectives politiques.

Il est vrai également que ce budget 2012 est le premier pour notre Municipalité, déjà fort aguerrie, mais tout de même le premier. Je reste convaincue, par la participation, les interventions et les réponses, durant nos séances, du Municipal des finances, qu'une nouvelle collaboration est en train de se mettre en place, collaboration qui sera bénéfique pour toutes et tous. Une première promesse pour l'année prochaine est l'élaboration de tableaux de bord qui vont certainement nous permettre d'avoir une meilleure vision d'ensemble de certains indicateurs et de les suivre.

Voilà en quelques mots, les raisons de notre sentiment mitigé: de bonnes choses, des choses à améliorer et un déficit qui nous laisse songeur à ce jour.

Le groupe UDC acceptera donc également du bout des doigts ce budget et sera attentif, l'année prochaine, à ce qui sera présenté.

Je vous remercie».

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat aimerait tout d'abord, au nom de la Municipalité, relever le très bon esprit qui a permis de conduire ces travaux sur le budget, remercier la Commission des finances pour la manière dont elle a abordé les choses et l'excellente qualité des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de ces travaux sur le budget.

La Municipalité entend toutes les remarques exprimées par le Conseil, mais il aimerait tout de même dire que ce budget 2012 ne les réjouit pas non plus, c'est même expressément mentionné dans le rapport par M. Le Syndic Laurent Wehrli qui s'exprimait à ce propos. Il ne les réjouit pas complètement parce qu'il contient beaucoup d'incertitudes, il est problématique en regard des charges liées, il y a des perspectives de charges nouvelles notamment dans la problématique

sociale ou celle de l'enfance. Il est évident qu'il va falloir ajouter des charges au niveau du fonctionnement de la collectivité. Toutes ces questions-là il faut les prendre en compte et il y aura certainement des choix à faire.

M. le Municipal Pierre Rochat croit utile, certains l'ont dit, notamment Mme Catherine Buchet, de rappeler ici que s'il y a un déficit de 4 millions, on a une marge d'autofinancement légèrement positive et c'est sur un budget de 126 millions. Si l'on regarde dans la presse les problèmes d'autres communes, il croit qu'aujourd'hui la commune de Montreux est dans une situation qui reste maîtrisée.

Pour ceux qui ont l'impression que l'on a poussé les recettes à l'extrême, il rappelle que c'était aussi une volonté de la Municipalité de réduire les écarts, et peut-être prendre un petit peu plus de risques dans les prévisions, mais de manière à avoir moins d'écart entre le budget et les comptes et cela lui paraît plutôt sain.

Pour ceux qui souhaitent trouver l'équilibre - et qui ne voudrait pas trouver l'équilibre? - la Municipalité incorpore est convaincue que ce serait bien que l'on tende vers l'équilibre, mais simplement elle est aussi partisane, et cela lui paraît juste de ne pas donner des coups de volant brusques, car ce serait une erreur. Même s'il y a eu changement de majorité, c'est finalement une chose secondaire à cet égard, la bonne gestion commande justement de ne pas donner des coups de volant trop brusques et d'assurer finalement la continuité du service public et d'assurer une bonne qualité du financement et une certaine sérénité.

Cela dit, il y aura des charges, il y a la problématique de l'investissement. Il y a un plan d'investissement qui est ambitieux, il faudra évidemment tenir compte de ces éléments avec une perspective d'endettement possible. Tout cela pour dire que la Municipalité fera bien sûr attention, essaiera de viser l'équilibre, mais cela aura peut-être des conséquences et des choix en matière d'abandon de certaines charges et aussi d'admettre telle ou telle recette, ce qui pourrait, à un certain moment, faire tousser les uns ou les autres.

M. le Municipal Pierre Rochat, au-delà des amendements qui seront discutés, espère que l'on pourra adopter ce budget.

M. le Président ouvre donc la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre 1: Administration générale, pages 1 à 24

La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée.

La Commission des finances a deux amendements. M. Daniel Manzini, Président de la commission, donne lecture du premier amendement:

– Suppression de Fr. 40'000.- au compte 100.3189 – frais divers concept de communication.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Exposer nos «bobines» imprimées sur le papier glacé d'un livre-souvenir ou lors d'une exposition profitera-t-il à la notoriété et à la bonne réputation de ce Conseil? Lorsque nous constatons comment ce projet nous a été imposé, nous estimons que la réponse est non.

Nous, Conseillers communaux, donneront simplement l'image d'un organe délibérant amorphe, se laissant dicter des dépenses sans même broncher.

La majorité du groupe Socialiste acceptera l'amendement. En diminuant le poste 100.3189 de Fr. 40'000.- nous marquons notre désapprobation vis-à-vis de la dépense prévue pour un album de photos représentant le Conseil communal.

Nous n'avons été que tardivement mis au courant de ce qui était en train de se passer. Trop tardivement. C'est par la bande que nous avons appris qu'une somme de plusieurs milliers de francs avait été engagée, pour un projet que nous n'avions jamais approuvé. Ne le cachons pas, nous sommes en colère.

Il s'agit d'argent public, c'est parfaitement scandaleux de le dépenser à la légère pour un projet au prestige douteux. Ce projet devrait, nous dit-on, encourager les citoyens à s'intéresser à la vie politique. Ainsi, le simple fait d'exposer nos visages, las après une journée de travail, devrait susciter des vocations. C'est faire fausse route.

Le débat, le bien commun sont des valeurs qui doivent être mises en avant, mais pas nos personnes. C'est là le rôle des campagnes électorales. Ce livre-souvenir trouverait-il seulement un éditeur et pourrait-il s'autofinancer? Bien sûr que non. Cela en dit long sur le peu d'intérêt de la démarche.

Certains vont fustiger, si ce n'est déjà fait, la Municipalité pour n'avoir pas présenté un budget équilibré. J'ai bien entendu les interventions des différents groupes politiques qui regrettent le déficit de 4 millions.

Comment peut-on se sentir crédible en faisant ce genre de reproche si le Conseil lui-même laisse passer des dépenses à la légère et s'offre un livre inutile à sa propre gloire.

Si on veut prôner la rigueur, on commence par montrer l'exemple. Si ce projet était aussi bon que vous le prétendez, Monsieur le Président, vous n'auriez pas dû user de ce regrettable procédé qui consiste à passer en douce. Lorsqu'il s'agit de l'argent public c'est parfaitement détestable. Faut-il rappeler que nous avons prêté serment?

Nous avons le sentiment d'avoir affaire à un procédé de camelot mettant le pied dans la porte, pour ne le retirer que lorsque le client aura allongé la monnaie. Lorsque des mesures ont été prises sans égard pour les procédures, il est de notre devoir de rappeler à l'ordre les insouciants et les négligents.

Décidément que ce soit sur la forme ou sur le fond tout nous pousse à accepter cet amendement.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare qu'au départ, au nom du groupe UDC à la commission des finances, elle avait accepté de supprimer ces Fr. 40'000.- pour le livre, parce qu'il n'y avait aucun élément qui disait ce qu'on allait faire de ce livre.

Mais on a été satisfait par ce que l'on a reçu. On a eu des informations qui ont permis d'en savoir un peu plus sur le contenu, avec un budget qui était détaillé. Donc le groupe UDC a décidé de refuser cet amendement.

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz s'exprime à titre personnel, parce que dans le cadre du groupe PLR il y a des tendances qui suivraient la diatribe de M. Olivier Gfeller ou des personnes qui sont pour.

Pour sa part, il regrette simplement une chose, c'est que l'on n'ait pas pensé à cela un petit plus tôt, parce qu'il trouve un peu sévère quand on dit que l'on en a pas parlé. Le livre a été présenté, mais il est vrai que l'on n'a pas demandé combien il coûterait. Mais il aime encore moins le travail commencé et que l'on ne finit pas.

A titre personnel il est à 55% pour refuser l'amendement et 45% non, mais il ne faut pas non plus trop «taper» sur des gens qui prennent des initiatives. Sa «bobine» dans un livre de photos ne l'intéresse pas beaucoup plus que M. Olivier Gfeller, mais la chose est en route et il trouve un petit peu dommage d'arrêter en cours de route.

Donc M. Jean-Marc Forclaz refusera l'amendement pour ces raisons-là, mais un petit peu du bout des lèvres.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre accueille plutôt favorablement l'idée d'un livre pour les 50 ans du Conseil communal. Toutefois son contenu nous interpelle.

En effet, il semble qu'il n'y ait dans ce livre essentiellement que des photographies d'art. Il nous semble que le projet du bureau manque de substance. Quel sera le message véhiculé par notre livre? Quels enseignements en tirera le lecteur?

On nous présente un très bel emballage, nous craignons qu'il soit tout simplement vide.

En ce qui me concerne, je ne suis pas assez narcissique pour voire un intérêt public à ce que ma trombine apparaisse dans le «yearbook» du Conseil communal.

Il me semble qu'il faut plutôt attirer l'attention du public sur nos travaux, en quoi ils ont un impacte sur la vie concrète du citoyen.

On pourrait par exemple expliquer les phases d'élaboration de certaines réalisations concrètes de la commune, comme la Maison des Congrès: le Festival de Jazz de Montreux ne pourrait pas avoir lieu dans les conditions d'aujourd'hui sans quelques décisions du Conseil communal. Y adjoindre un exemple de moindre taille. C'est plutôt cela, à notre avis, qu'il importe de communiquer au public. Le contenu de ce livre doit donc rester ouvert et didactique.
Nous regrettons que les membres du Conseil communal n'aient pas été plus associés à la définition du contenu de ce livre. C'est pourquoi nous invitons le bureau à "corriger le tir" en

associant par exemple, la Commission communication et organisation du Conseil, à ce travail.

L'argent ayant déjà été dépensé de facto, et les délais étant très brefs, il ne se justifie pas de supprimer cette dépense.

Enfin, je me permets de faire remarquer que le bureau a utilisé le budget Communication du Conseil pour financer l'édition de ce livre. Après chaque séance de ce Conseil, des citoyens viennent vers moi se plaindre de ne pas être suffisamment informés du lieu et de la date des séances de notre Conseil. Et ce n'est pas que la Commune ne fasse rien pour les communiquer, mais il serait peut être plus pertinent de dépenser des montants prévus dans un budget communication pour améliorer encore la façon dont on annonce les séances du Conseil communal.

Merci pour votre attention».

M. Michel Bongard trouve, pour sa part, que l'on devrait refuser cet amendement. Il y a quelques années on avait reçu des propositions de la Municipalité, elles avaient été refusées par le Conseil. Depuis plus rien. On voyait poindre ce 50ème anniversaire. Silence, silence! Aucune mobilisation, ni de nos rangs ni de la Municipalité.

On prend connaissance d'un projet qui se développe. Une démarche artistique, cette démarche en vaut une autre. Certainement on aurait pu organiser un grand bal, mais ce que l'on propose c'est ce bouquin.

Sur le fond, de mettre en valeur le travail du Législatif c'est quand même un devoir citoyen. M. Bongard le prend comme cela. Il lui semble que cette démarche est à saluer.

En conclusion il invite vraiment à refuser cet amendement et à maintenir ce poste au budget.

La discussion continue.

M. Lionel Winkler donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En ce qui me concerne, je suis très mal à l'aise par rapport à cette proposition.

Tout d'abord, parce que j'ai le terrible sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli. Bien sûr, nous avons eu une succincte explication lors de notre séance de septembre sur la présence de photographes dans nos allées. Mais point de montant avancé.

Et aujourd'hui on nous demande le financement d'un travail qui a déjà commencé.

J'espère que le Conseil a une bonne mémoire,

marcmetal
metalassistance
Portes de garage - Ventilation
CP 217 1844 Villeneuve
Philippe Brouze
Tél. 021 960 42 30
Fax 021 960 42 56
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

Gservices sàrl
Rénovation - Construction - Coordination
Menuiserie - Diagnostic amiante
www.gservices.ch
Gconstructions sàrl
Entreprise générale de construction
www.gservices.ch
Place de la Gare 3 - CP 158 – 1844 Villeneuve
Tél. +41(0)21 965 34 34 – Fax +41(0)21 965 34 30

Joëlle Boutique
AVENUE DU CASINO 42
1820 MONTREUX - 021 963 63 41
Les PEOPLE
AVENUE DU CASINO 53
1820 MONTREUX
021 963 49 51
LINGERIE
AVENUE DU CASINO 36
1820 MONTREUX
021 963 60 55

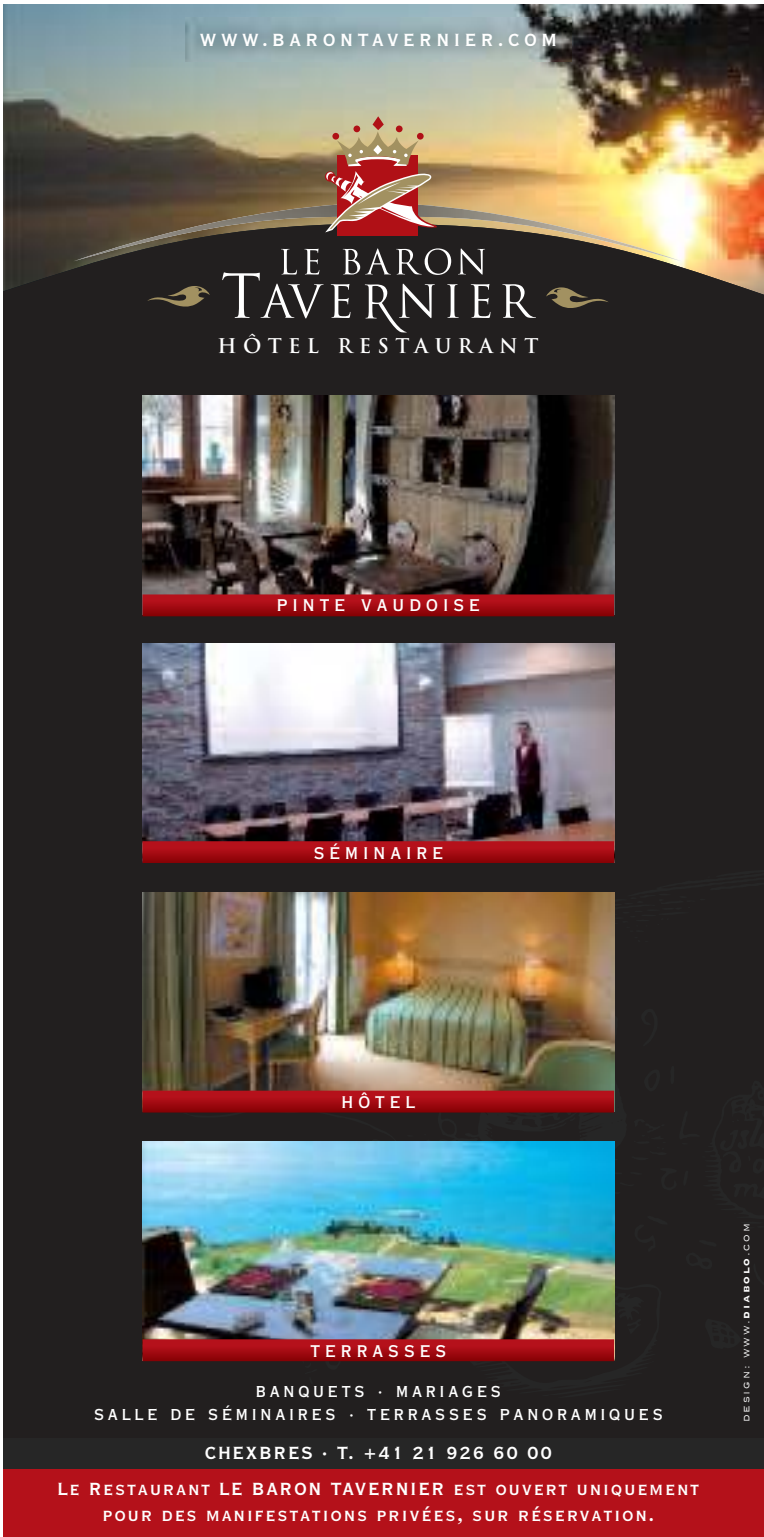

KIM Organisation

Votre spécialiste en Management de projets

Gestion de projets	Formations certifiantes
Coaching	Solutions (tableaux de bord)

Ch. Du Chantey 34a
1817 Brent

Mobile +41 79 629 22 77
www.kim-organisation.ch

ROCH sa

Maçonnerie - Béton armé

Raymond Roch

Rte de Brent 11, 1816 Chailly
Tél. 021/964 54 78
Natel 079/449 23 55
Fax 021/964 60 11

Perréaz
Paysagiste Sàrl

Rte de l'Arzillière 12
1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02
Natel 078 824 19 16

Bravata SA

Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

sottas

électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitesottas.ch
1820 Montreux 021 965 36 53
1895 Vernayaz 024 481 11 13

JOURDAN & OCELLO
Chernex

JOC
CONSTRUCTIONS S.à r.l.

Natel 079 204 47 45
Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74

GR GIANINI-RIMA

SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES

Rue de Jaman 3 - 1815 Clarens
021 964 55 37
info@GR-sellerie-bache.ch
www.GR-sellerie-bache.ch

Evo-Wood

Ebénisterie
Agencement de cuisine

Millius Sébastien
Rte des Pressoirs 72
1844 Villeneuve

079 596 51 25
evo-wood@hotmail.com

RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

La Mobilière
Assurances & prévoyance

AGENCE GÉNÉRALE CHABLAIS-RIVIERA
Rue du Simplon 48 – 1800 Vevey
www.mobichablaisriviera.ch

Christine Menzi
Conseillère en assurances

Tél. 021 925 28 37 – 079 212 01 51
christine.menzi@mobi.ch

alexcursion VOYAGES
MONTREUX
Minibus-Midibus-Autocars VIP-Taxis-Limousines-Locations
TAXIService appel gratuit 0800 963 963

EXCURSION : 1 JOURNÉE À EUROPA PARK
à Rust (Allemagne) plusieurs départs par semaine à partir de :
Martigny, Aigle Gare, Villeneuve Gare, Territet Gare, Montreux Gare, Clarens Basset,
La Tour-de-Peilz, Vevey Gare & Lausanne Gare

INFORMATION - INSCRIPTION : www.alexcursion.ch
Place des Planches 2 1820 Montreux Tél. 021 963 53 60 Fax. 021 963 53 61 mail:info@alexcursion.ch

surtout parmi les plus anciens. Combien de fois n'avons-nous pas fustigé la Municipalité parce qu'elle nous mettait devant le fait accompli pour certaines décisions à prendre. Moi le premier, dans le cadre des travaux de la Cogest.

Quel bel exemple nous montrons aujourd'hui.

Il paraît qu'il faut d'abord balayer devant sa porte, et bien c'est ce que je fais aujourd'hui.

Ensuite, je me pose la question de savoir pourquoi j'ai souhaité être élu au Conseil communal. Pour avoir un titre? Pour mon égo? Pour apporter concrètement des améliorations à la qualité de vie pour ma commune et mes concitoyens?

Quelqu'un a dit un jour, "le problème de l'humilité c'est qu'on ne peut pas s'en vanter".

Je trouve que nous voter un budget pour faire un livre sur notre action politique manque singulièrement d'humilité. Surtout quand on a encore beaucoup à prouver.

Et comment peut-on se donner un budget pour un livre qu'indéniablement personne ici n'achèterait de sa propre poche. Pour un document qui restera sur une étagère et surtout prendra toute la poussière de cette histoire qu'il prétend représenter.

De manière plus pragmatique, parlons maintenant gros sous.

Fr. 40'000.- . En fait, il s'agit plutôt de Fr. 50'000.-, puisqu'il y a Fr. 33'000.- pour le livre et Fr. 17'000.- pour l'exposition.

Fr. 50'000.- donc, sur un budget de plus de 120 millions, c'est quoi ?

C'est RIEN, dis comme ça.

Mais du point de vue du contribuable, c'est assurément différent.

Fr. 50'000.-, c'est certainement une bonne part du budget de fonctionnement d'une petite entreprise montreusienne. C'est aussi, peut-être, le revenu annuel d'une famille montreusienne.

Oui, Mesdames et Messieurs, je vous le redis je suis très mal à l'aise face cette affaire.

Alors pour toutes ces raisons de principe, d'humilité, de respect de nos électeurs, je soutiendrai cet amendement et vous encourage à en faire de même.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Olivier Blanc ne va pas revenir sur le fond de l'affaire, mais quand il entend dire que le Conseil a été mis devant le fait accompli, il aimerait quand même relever que le bureau a été consulté et qu'il a voté. Il ne sait pas si les membres du bureau ont fait suivre l'information, mais il lui semble que de parler de «fait accompli», c'est un peu brutal.

Les choses ont été faites relativement normalement. Peut-être aurait-on pu faire voter plus tôt, c'est possible.

Mais dire que le Conseil est mis complètement devant le fait accompli et qu'il ne savait rien, c'est un problème de communication, dont l'initiateur de ce projet n'est pas responsable. Il croit qu'il faut quand même le dire ici.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf aurait été très favorable à ce que l'on prépare un livre sur l'histoire politique de ces 50 dernières années de notre commune de Montreux. C'est un objectif qui aurait été ambitieux et qui aurait nécessité passablement de temps pour qu'il soit réalisé à satisfaction.

Et ce qui l'inquiète dans cette histoire, c'est que l'on nous dit que ce bouquin pourrait être prêt l'année prochaine au mois de septembre, c'est-à-dire au terme de cette année politique 2011-2012, qui est une année intéressante, mais qui ne revêt aucun intérêt particulier.

On est en début de législature, on essaie de faire le mieux possible pour répondre aux besoins de notre communauté, mais il ne voit pas en quoi il est nécessaire, au mois de septembre, d'évoquer cette année écoulée.

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn demande quels sont les reflets du Conseil communal ces 50 dernières années? A part les archives, zéro! Il remercie donc pour cette initiative et sera contre cet amendement.

M. le Président Grégoire Furrer déclare qu'il n'avait pas forcément prévu de s'exprimer, mais

BOUTIQUE CO2
FASHION SHOP
HOMME & FEMME

Lundi au Jeudi
9 h 00 - 18 h 30
Vendredi
9 h 00 - 20 h 00
Samedi
9 h 00 - 17 h 00

Montreux - Forum
Vevey - St-Antoine
Vevey - Rue du Simplon 25

info@boutiqueco2.ch
www.boutiqueco2.ch

FIDEURO S.A.
Fondée en 1957

Comptabilités - Bilans - Impôts
Gestions - Courtages - Immobiliers

Ch. de la Lisière 3 - 1018 Lausanne
Tél. 021 311 50 00 - Fax 021 311 50 01
admin@fideuro.ch – www.fideuro.ch

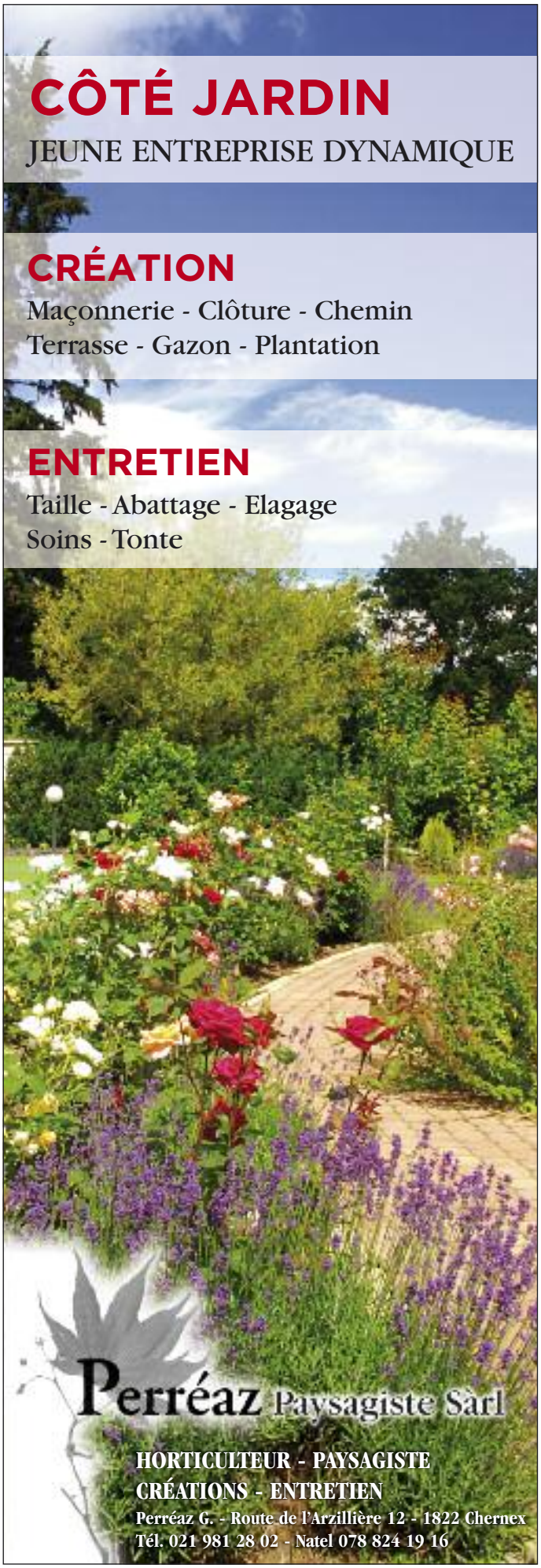

il se sent obligé de préciser un certain nombre de choses, car il y a un certain nombre d'éléments qui ont été dits ce soir et qui sont faux, et il tient à rétablir la vérité afin que tout le monde puisse voter en connaissance de cause.

Il a été dit que ce projet finalement coûtait Fr. 50'000.- ce qui est faux. C'est un budget qui a été proposé à Fr. 33'000.-, et les Fr. 17'000.- proposés dans le budget présenté, c'est la partie prise en charge par la Maison Visinand dans le cadre de l'exposition qui sera organisée au mois de septembre, ou en tout cas à l'automne 2012.

La Maison Visinand organise un certain nombre d'expositions, tout au long de l'année. Elle a un budget pour cela. Elle a besoin simplement d'avoir la matière première qu'est la photo et ensuite l'exposition est organisée dans le cadre de son budget annuel.

Même si aujourd'hui on ne sait pas si on aura la matière, la décision de la Maison Visinand n'a pas encore été prise formellement de faire cette exposition, mais cela fait évidemment partie des projets d'expositions pour la saison suivante. Et c'est la Maison Visinand, à travers son budget, qui prendra en charge les Fr. 17'000.-. Il n'y a donc pas Fr. 50'000.- mais bien Fr. 33'000.-.

Il a été également parlé du contenu. A ce sujet, M. le Président a fait envoyer un sommaire, et il espère que tous l'ont reçu. Cela a été envoyé par un courrier électronique à l'ensemble des Conseillers communaux.

Il y a bien sûr une partie historique, qui concerne l'histoire de la fusion de la commune de Montreux, puisque c'est de là que l'on est issu. Il y a eu un travail effectué avec les archives de Montreux pour récupérer du matériel. Il n'y a pas énormément de choses, mais il y en a suffisamment pour faire une partie historique importante dans cet ouvrage.

Il y a également l'idée de montrer comment fonctionne le Législatif par rapport à l'Exécutif, quel est le travail du Conseil communal. Et M. le Président rejoint totalement ce qui a été dit par M. Staeger précédemment, et c'est avec grand plaisir que l'on va montrer concrètement à quoi sert l'engagement politique et comment fonctionne notre organe législatif.

Il ne reviendra pas sur les questions de communication, il lui semble que M. Olivier Blanc a très bien répondu. La communication a peut-être été insuffisante ou tardive, mais la communication a existé, elle a été faite dès le début et notamment via le bureau du Conseil.

M. le Président terminera simplement par une petite note personnelle. Il fait partie d'une génération qui s'intéresse de moins en moins à la politique, et c'est souvent difficile, dans l'entourage, de discuter du travail d'un Conseiller communal. On a de moins en moins d'anciens qui peuvent expliquer les mécanismes qui permettent de former les jeunes.

C'était simplement un projet qu'il souhaitait mettre à l'ordre du jour pour essayer de conserver un peu d'histoire et d'avoir un document que l'on peut montrer et que l'on peut donner aux nouveaux Conseillers, notamment aux personnes qui nous rejoignent en cours de législature.

Ce projet n'était peut-être pas le meilleur, peut-être que tout le monde à d'autres avis, mais c'était un projet qui semblait intéressant dans le cadre d'un 50ème anniversaire de la commune de Montreux.

M. Yves Aubry pense qu'il est bien beau de toujours critiquer ce que font les autres, mais quelles autres propositions ont été émises pour ces 50 ans? Peut-être une channe valaisanne gravée ou un stupide poster! Pour une fois qu'il y a une idée qui émerge, de la critiquer, de la démolir, il trouve que ce n'est pas très cool.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote de cet amendement. Il précise que c'est un amendement pour supprimer le budget consacré à cet ouvrage. Ceux qui acceptent l'amendement, acceptent de supprimer l'ouvrage.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une large majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

M. Daniel Manzini, Président de la commission, donne lecture du 2ème amendement:

– Suppression de Fr. 200'000.- au compte 180.3517, montant réservé au funiculaire Territet - Mont-Fleuri.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Pierre-André Spahn tient à préciser que la position de la Cofin n'est pas de «tuer» ce funiculaire, mais il a été estimé que l'importance et la vétusté de cette ligne méritait un préavis séparé, raison pour laquelle il a été enlevé du budget de fonctionnement.

Nouvelle secrétaire municipale de la Commune de Montreux

Pour faire suite au prochain départ à la retraire de l'actuel titulaire du poste de Secrétaire municipal, M. Charles C. Riolo, la Municipalité, dans sa séance de ce jour, a désigné son successeur en la personne de Mme Corinne Martin, laquelle prendra ses fonctions le 1er juin 2012.

Monsieur Charles C. Riolo ayant fait valoir ses droits à la retraite, dès le 29 juin 2012, après plus de 10 ans d'activité au sein de l'administration communale, la Municipalité a choisi son remplaçant en la personne de Madame Corinne Martin, 51 ans, détentrice d'une licence en droit. Après avoir reçu de nombreuses candidatures très intéressantes et avoir conduit une procédure répondant, à ce niveau de recherche d'un cadre, à tous les pré-requis en matière de recrutement, la Municipalité est convaincue que Madame Corinne Martin est la mieux à même de répondre aux différentes exigences professionnelles du poste de secrétaire municipal, notamment grâce à sa parfaite connaissance des rouages et de la gestion d'une commune en particulier et d'un service public de manière générale. Elle a en effet occupé la fonction de secrétaire municipale de la Ville de Pully depuis 2002 et ce jusqu'à très récemment.

Les différents postes qu'elle a occupés successivement au sein du privé et du public, notamment de cheffe du service des Affaires intercommunales de la Riviera, lui ont par ailleurs permis d'acquérir une connaissance approfondie des mécanismes et des sujets traités par les collectivités publiques, de même que les contingences liées à la politique. Ainsi, sa compréhension du fonctionnement d'une administration publique et ses qualités professionnelles lui permettront d'être très rapidement opérationnelle dans son nouveau poste, à la tête du service de l'administration générale.

Dirigé par Monsieur le Syndic Laurent Wehrli, le service de l'administration générale gère, outre le secrétariat du syndic et le secrétariat municipal, véritables états-majors, l'office de la population et les archives de Montreux.

Elections cantonales, résultats Riviera

Sièges obtenus

Parti socialiste Riviera	4
UDC Riviera	3
Alliance du Centre Riviera IND-PDC-UDF-PEV	0
Les Verts - Mouvement écologiste vaudois	2
LA GAUCHE (Alternatives, Point de départ, POP, solidaritéS)	0
PLR Riviera	5
PBD Vaud / Vert'libéraux	0
VAUD LIBRE Riviera	1

Suffrages par candidats et par liste

Liste 01: Parti socialiste Riviera

BALLIF Laurent	*élus(es)*	4'578
SCHWAB Claude	"	4'137
MATTENBERGER Nicolas	"	4'043
VUARNOZ Annick	"	3'890
AMINIAN Taraneh	*non élus(es)*	3'847
ANSERMET Serge	"	3'723
FEISSLI Alain	"	3'465
SENDRA Richard	"	3'347
FEISSLI Carolanne	"	3'331
RILLIET Julien	"	3'311
GOTE Irina	"	3'309
ONRUBIA Raphaël	"	3'246
RADULJICA Olivier	"	3'223
BUTTY Pierre	"	3'200
GUTIERREZ Pablo Gabrie	"	3'129

Liste 02: UDC Riviera

DESPOT Fabienne	*élus(es)*	2'315
RIESEN Werner	"	2'086
SCHOBINGER Bastien	"	1'921
NEYROUD-PIERROT Charles-Louis	*non élus(es)*	1'876
JOST Marcel	"	1'838
GLUTZ Félix	"	1'827
BUCHET Catherine	"	1'804
ZIEHLI Yohan	"	1'725
OTT Sandrine	"	1'696
MASSEREY Nicolas	"	1'686
VOELLMY Richard	"	1'665
NERVI Jean	"	1'635
ROCHAT Jean-Daniel	"	1'590
SCHNEIDER Edgar	"	1'574
BAUMANN Juliane	"	1'553

Liste 03: Alliance du Centre Riviera IND-PDC-UDF-PEV

BÉGLÉ Claude	*non élus(es)*	1'706
RODUIT Jean-Marc	"	733
D'ANGELO Vladimir	"	677
LACHAT Alexandre	"	590
DEVENOGE Jacques	"	582
RENTSCH Dora	"	580
BACHMANN François	"	568
PILLOUD Olivier	"	565
BAUMELER David	"	548
LISBOA Manuel Herculano	"	534
JUSTO José	"	517
GANDAC AUBORT Carmen	"	493
RIZZELLO Martino	"	489
MALDONADO Jorge	"	470

Liste 04: Les Verts - Mouvement écologiste vaudois

EPARS Olivier	*élus*	2'515
NICOLET Jean-Marc	"	2'298
WALTHER Eric	*non élus(es)*	2'293
BONGARD Michel	"	2'088
TOLUSSO Clément	"	1'921
PASCHE Geneviève	"	1'875
LAVANCHY Christiane	"	1'813
BLANC Olivier	"	1'787
WYSS Emmanuelle	"	1'785
MELCHIOR Alexandra	"	1'774
DEGERAB Bassam	"	1'683
BARBEY Stéphane	"	1'671
BRASSEUR Alexis	"	1'617

Liste 05: LA GAUCHE (Alternatives, Point de départ, POP, solidaritéS)

GONTHIER Alain	*non élus(es)*	1'140
LUCCARINI Yvan	"	912
VALLOTTON Alexandre	"	763
LUCCARINI Valérie	"	665
PERFETTA Jules	"	664
GITTO Sabrina	"	651
OBERT Wanda	"	648
STUDER Eric	"	638
NAPI Aurélie	"	618
TUBEROSI Jean-François	"	586
PERFETTA Gilles	"	576
STUDER Loren	"	573
PERRET Andreas	"	573

Liste 06: PLR Riviera

DE QUATTRO Jacqueline	*élus(es)*	6'135
WEHRLI Laurent	"	6'043
VOLET Pierre	"	5'235
GROGNUZ Frédéric	"	5'175
NEYROUD Maurice	"	5'050
CHEVALLEY Christine	"	4'888
BOVAY Alain	*non élus(es)*	4'786
RAU Michel	"	4'578
DE GAUTARD Jean	"	4'537
DEGEX Bernard	"	4'464
AUBORT Patrick	"	4'280
REYMOND Jacques	"	4'273
WINKLER Christine	"	4'222
MARINELLI Roger	"	3'973
DÉCOSTERD Jacques	"	3'644

Liste 07: PBD Vaud / Vert'libéraux

BERNEY Michel	*non élus(es)*	1'027
POINTET François	"	908
MEMBREZ Yves	"	825
BELOTTI Romain	"	820
RUSTERHOLZ Danielle	"	769
DREYER Marc	"	758
ROHRER Michael Heinz	"	740
CHEVALLAZ BELOTTI Evelyne	"	708
ROUFFAER Bernard Antoine	"	702
MÜHLETHALER Daniel	"	696
WICKY Michel	"	681
GONIN Ludovic	"	657

Liste 08: VAUD LIBRE Riviera

CHRISTEN Jérôme	*élu*	2'203
BÜHLMANN Willy	*non élus(es)*	1'756
GÉTAZ Emmanuel	"	1'588
NEYROUD Fabrice	"	1'573
BRUNNER Séverine	"	821
MOLLET Claire	"	814
STÄGER Alexandre	"	746
LAUBER FÜRST Susanne	"	743
MOLLIAT Pascal	"	726
PIEREN Roger	"	725
FRICKER Jean-Vincent	"	723
GUDET Claire-Lise	"	719
SCHUSEIL Peter	"	706
SCHÄRER Quentin	"	701
PRIVET Christophe	"	637

Clin d'

Unique en Suisse!
Bonus maximum
garanti à vie sur votre
assurance voiture

Agences à:
Vevey - Montreux
François Junod, Agent général
www.vaudoise.ch

vaudoise

NOUVEAUTE

ENCORE PLUS DE PROTECTION POUR VOS YEUX

protection accrue
face aux UV
super antireflet
anti-salissures
antistatique
durci

Le verre correcteur qui protège le plus efficacement vos yeux des rayons UV

infos disponibles dans l'un de nos magasins ou sur le web

Muller Optique SA depuis 1919 votre opticien sur la Riviera
Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 33
Villeneuve, Grand Rue 12, 021 968 31 30
Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

mulleroptique.ch

LE PENDULIER
LAURENT PORCHET
XII

Horloger
Réparation, vente, achat
Devis gratuit

Pendules

Grand Rue 22 - Montreux

021 963 59 47

nousska
investissement sa

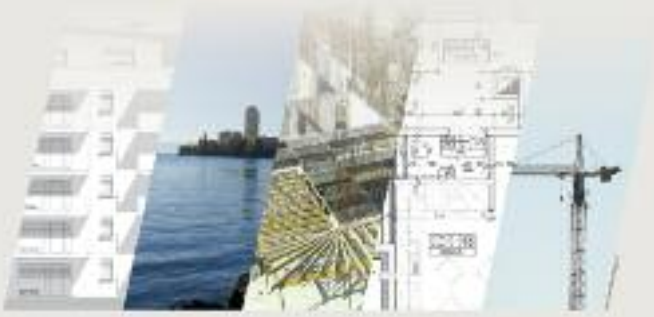

VENTE LOCATION RÉPARATIONS SKIS VÉLOS

SCOTT
HEAD
LOWA
simply more...
SHIMANO

ALTMANN ERIC CYCLOSPORTS ALPES 64 MONTREUX 021 963 59 09

Lino's Coffee®
Suisse

Très grand choix de cafés Wifi gratuit
Petit-déjeuner - Sandwiches - Salades
Glaces artisanales - Frappés
Aussi à l'emporter - Le vrai café italien

www.linoscoffee.com

Lino's Coffee Avenue du Casino 32, Montreux 021 963 25 68
Lino's Coffee Avenue des Alpes 45, Montreux 021 961 26 80

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare qu'à propos de cet amendement il faut bien voire que la Municipalité, face aux exigences qui sont posées en matière de sécurisation de cette ligne, doit de toute façon prévoir Fr. 100'000.- de travaux qui ont été inscrits dans le budget et dans la foulée, dans la mesure où l'on fait ces travaux sur un tunnel, il faut mettre aussi Fr. 100'000.- pour faire une étude par rapport à cette prolongation.

Il invite donc le Conseil à soutenir cette proposition qui est intégrée dans le cadre du budget et à rejeter l'amendement, car accepter l'amendement correspond assez clairement, au niveau de l'interprétation, à une volonté de vraiment liquider ce funiculaire.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller tient à préciser que la commission s'est exprimée clairement à ce sujet et tous les commissaires qui, en commission, ont voté l'amendement, l'ont dit: «Ce que nous attendons c'est un préavis qui permettra à ce moment-là de décider de l'avenir du funiculaire, mais ça ne préjuge en rien du sort qu'on lui réserve». M. Olivier Gfeller croit que là M. le Municipal Pierre Rochat les a mal compris.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote de cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 33/2011 de la Municipalité du 14 octobre 2011 relatif au budget communal ordinaire pour 2012,

Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

– d'approuver le budget communal ordinaire pour 2012 tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins deux voix contraires et une abstention.

7.3. sur le plafonnement des emprunts et des cautionnements pour la législature 2011-2016 (34/2011) (rapp.: M. Daniel Manzini);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'est pas demandée.

M. Christophe Privet dépose un amendement.

M. le Président en donne lecture:

– d'accorder à la Municipalité un plafond d'endettement de 50 millions de francs et un plafond de cautionnement de 25 millions de francs pour la législature 2011-2016.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre souhaite redéposer l'amendement refusé par la commission à une courte majorité.

Fixer le plafond d'endettement à 50 millions et le plafond de cautionnement à 25 millions est avant tout une décision symbolique.

Au vu de la situation économique actuelle, suisse et européenne, il s'agit de transmettre un message politique ayant pour but de rassurer le citoyen en lui montrant que les autorités sont attentives au volume des dettes contractées par notre commune.

L'endettement sera certainement nécessaire, mais il ne doit pas être excessif. Chaque dépense d'investissement conséquente devra de toute façon faire l'objet d'un préavis, nous en convenons. Mais le plafond d'endettement sert surtout de signal d'alarme, il oblige à avoir une vue d'ensemble de l'endettement de la commune, à chaque fois que nous souhaitons emprunter.

La commune dispose de quelques 40 millions de francs de disponibilités à investir, ajouter à cela un plafond d'endettement à 50 millions, nous donne 90 millions de disponibles.

Si cela devait s'avérer insuffisant, on sait que tous les investissements prévus ne seront pas réalisés en cours de législature. Nous pourrions toujours, le cas échéant, relever ce plafond par la suite.

C'est pourquoi nous vous invitons à accepter l'amendement visant à fixer le plafond d'endettement à 50 millions et le plafond de cautionnement à 25 millions.

Merci».

M. le Président ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

M. Alain Imhof donne lecture de son intervention;

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe Socialiste soutiendra l'amendement de notre camarade, pardon de notre estimé collègue Privet.

Après plus de dix ans d'excellente gestion rose-verte, la Municipalité de gauche sortante, sous la conduite de l'excellent Syndic Salvi, a laissé des liquidités à hauteur de 80 millions à notre belle commune.

Durant cette législature, c'est un plafond d'endettement brut admissible de plus de 100 millions que la Municipalité de droite prévoit à fin 2016. Ainsi c'est une ville potentiellement surendettée qui pourrait être remise à la nouvelle équipe qui sortira des élections de 2016.

Notre conception du socialisme à Montreux, c'est une conscience sociale dans le cadre d'une saine gestion. Nous ne sommes pas contre le principe d'avoir un endettement raisonnable, c'est donc dans ce sens que nous vous invitons à soutenir l'amendement déposé afin d'éviter tout risque de surendettement.

Je vous remercie».

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn déclare qu'il est vrai que l'excellente majorité qui les a précédés pendant 15 ans, avait proposé, il y a cinq ans, un plafond d'endettement à 70 millions de francs également. Donc il ne voit pas les modifications qu'il y a à apporter entre la nouvelle et l'ancienne Municipalité.

Aujourd'hui il faut être raisonnable. On a des projets pour le bien de la communauté. Ce ne sont pas des projets utopiques, et les 70 millions de plafond d'endettement proposés cela correspond tout à fait à une commune de la taille de Montreux et à un budget de 120 à 130 millions par année.

M. Spahn propose donc que le Conseil refuse cet amendement.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller relève que la Municipalité a annoncé un tas de projets, qui vont coûter extrêmement chers, et il pense qu'il est bien que ce plafonnement soit à 50 millions, comme cela, à un moment donné, on devra être tenu au courant des choses. La conjoncture a aussi changé, la population est inquiète et il croit qu'il est bien de donner un signe montrant que l'on sera très attentif à la façon dont la dette publique va évoluer et, en ce moment, on en entend un peu trop parler, dans d'autres pays.

Ce n'est pas vouloir empêcher tout investissement, mais c'est un signal important à donner à la population.

M. Pierre-André Spahn tient à rectifier une erreur. Il y a 5 ans en arrière c'est la Municipalité qui avait proposé 90 millions de plafond d'endettement et la droite avait déposé un amendement pour le diminuer à 70 millions, ce que la Municipalité propose à nouveau cette année. On ne peut donc que soutenir la Municipalité.

La discussion continue.

M. Bernard Schmid donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Chers collègues,

Je pense que nous devons rejeter cet amendement. Comme il est d'usage, je vais juste commencer par clarifier mes intérêts. Comme beaucoup le savent, je travaille dans le domaine bancaire, et il est peut-être utile de préciser que mon employeur ne fait pas de crédit, et n'entretient pas de relation d'affaires avec les entités publiques.

Maintenant, j'entends un discours qui est inutilement alarmiste. Il est évidemment facile, dans le contexte actuel, de tenir ce discours et de clamer haut et fort sa volonté d'épargner à notre belle commune le sort de nos Etats voisins. Mais comparaison n'est pas raison.

La situation financière de la commune aujourd'hui elle n'est pas bonne, elle est

Concours de pétanque des sociétés locales

Depuis plus de vingt ans, le grand rendez-vous du début de l'année a réuni 25 sociétés locales de Montreux (ex-USM) pour le traditionnel concours de pétanque en triplette. Magnifiquement organisé par le grand maître M. Livio Grando et son équipe de bénévoles, le boulodrome de Montreux recevait les 25 janvier, 1er et 8 février de cette année. Dans une ambiance toute sportive et amicale, les concurrentes et concurrents se sont néanmoins battus jusqu'OBUT (au bout) pour essayer de ravir les plus hautes marches. Montreux Info-Ville vous offre deux pages de photos. Souvenir de ces trois magnifiques soirées ouvertes au public.

LES ARTISANS COMMERCANTS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE LA REGION AIDENT LE BOULODROME DE MONTREUX
BOULODROME DE MONTREUX
CHEVALLEY

excellente. Nos «bons morts» il y a quelques années, si vous me passez l'expression, nous ont permis de constituer un véritable trésor de guerre. Or ce n'est pas le rôle d'une commune d'accumuler du capital inutile dans ses comptes et les placements financiers.

La situation urbanistique en revanche est mauvaise. Depuis de trop nombreuses années le déficit d'investissements d'envergures est devenu presque pathologique à Montreux. Comme une belle fleur qui se fane, nous vivons un peu sur nos acquis.

Le rôle des autorités communales et de ce Conseil notamment n'est pas de se borner à la gestion quotidienne de la commune. On pourrait certainement débattre pendant des heures de la méthode de ramassage des ordures ou des lampadaires adéquats.

Non, notre rôle va plus loin. Nous avons hérité d'un bien, une commune qui a des infrastructures performantes, un décor urbain attrayant, un cadre de vie agréable, il en va de notre responsabilité de transmettre cet héritage à nos enfants pour qu'ils puissent également en profiter.

Notre Municipalité a annoncé, notamment dans son programme de législature, les objectifs d'investissements importants et nécessaires. Elle souhaite visiblement, au travers de divers projets, rattraper le retard cumulé. La population réclame ces investissements. Les commerçants et les milieux touristiques les attendent depuis des années. Notre Conseil même, en votant divers préavis de crédit d'étude, a accepté d'entrer en matière, naturellement sans préjuger sur le vote final.

Mais on a parlé de signal tout à l'heure. Quel signal nous enverrions aujourd'hui si nous devions céder à la panique et reculer avant même d'avoir commencé à avancer?

On a dit c'est un signal. Ce préavis est avant tout technique. Il n'a aucune raison d'être si ce n'est le souci statistique des autorités cantonales. La Municipalité ne reçoit pas un chèque en blanc. Il n'y a pas de conséquence financière directe. Que nous autorisions un plafond d'endettement de 130, 70 ou 50 millions, nous devrons dans tous les cas nous prononcer sur chaque projet individuellement. En fixant ce plafond à 70 millions, comme cela a été dit, le même montant que lors de la dernière législature, nous adoptons une approche responsable et nous signalons clairement que tous les investissements prévus ne pourront pas se faire, puisque comme on l'a vu ils se monteraient à 130 millions. Il faudra faire des choix, c'est clair, ou trouver des partenaires privés.

Que ceux qui refusent l'endettement aient le courage de leurs opinions. Qu'ils refusent les projets concrets lorsqu'ils nous seront présentés. On saura alors quel projet a été réalisé grâce ou à cause de qui et quel projet est passé aux oubliettes grâce ou à cause de qui. Ce sera là une très belle occasion pour nous de prendre nos responsabilités.

Je vous enjoins donc à accepter ce préavis tel qu'il est. A ne pas lancer de signal négatif, gratuit et contreproductif, surtout en cette période morose. Laissons le travail suivre son cours et répondons présents lorsque les vrais débats auront lieu face aux vrais projets. Rejetons cet amendement et acceptons ce préavis.

Je vous remercie de votre attention».

M. le Municipal Pierre Rochat relève que le débat a déjà eu lieu en commission sur cette question. Il salue la bonne qualité de l'échange qui a lieu maintenant, avec des réflexions et des arguments qui sont intéressants.

Il comprend la volonté de vouloir cadrer, dans un contexte qui peut être qualifié d' économiquement difficile, mais quand on lit les articles spécialisés, si aujourd'hui ce n'est pas l'embellie extraordinaire, ce n'est pas la catastrophe non plus.

On est dans un contexte relativement stable au niveau international et d'autre part, dans notre région, les choses sont encore relativement rassurantes.

D'un point de vue tout à fait factuel, par rapport à la proposition qui est faite, il rappelle que la planification qui a été jointe au préavis, qui est parfaitement claire, on montre bien l'évolution des investissements, on ascende à 105 millions en 2014, 87 millions en 2015, 99 millions en 2016. Donc clairement la Municipalité a déjà freiné, elle a déjà pris l'option selon laquelle elle ne pourra pas tout faire, qu'il y aura probablement un échelonnement et probablement aussi une recherche de partenariat.

Cela dit, vouloir descendre à 50 millions c'est clairement imposer probablement à lever le pied, à diminuer le rythme et d'autre part à renforcer l'intervention privée dans les projets. Ce n'est peut-être pas ce que tout le monde souhaite, ce qui fait que l'on devrait avancer dans ce cadre-là.

M. Pierre Rochat note aussi que cette procédure du plafond est une procédure issue des travaux constitutionnels cantonaux qui impose non plus aux communes de chaque fois demander au canton l'autorisation de s'endetter, mais les oblige à planifier et à dire: «On a besoin de tel plafond d'endettement» étant entendu, que comme cela a été dit par plusieurs Conseillers, que chaque fois qu'il y aura des investissements on devra demander, par préavis, l'autorisation de dépenser.

C'est une norme, c'est un cadre et ce cadre permet au Conseil d'Etat qui surveille les communes de dire: «C'est bon ils ont fait une planification, on voit dans quel cadre ils vont», et le fait que la Municipalité propose, avec des investissements qui ascendent à hauteur de 105, 87, 99 millions, une masse d'investissements sur l'année, le fait de se limiter à 70 millions est une limite raisonnable.

M. le Municipal Pierre Rochat invite donc le Conseil à refuser cet amendement, d'autant plus, encore une fois, que le Conseil sera appelé à se prononcer sur tous les projets que la Municipalité lancera en terme d'investissement.

M. le Président passe au vote de l'amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 33 OUI, 41 NON et 1 abstention.

M. Daniel Manzini, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 34/2011 de la Municipalité du 14 octobre 2011 sur le plafonnement des emprunts et des cautionnements pour la législature 2011-2016

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un plafond d'endettement de 70 millions de francs et un plafond de cautionnement de 35 millions de francs pour la législature 2011-2016

Résidence Les Laurelles
VOTRE BIEN-ÊTRE EN TOUTE SÉCURITÉ.
Retour d'hôpital, problème de santé.....
Repas chaud à domicile
Fr. 17.50
7 jours sur 7 — Territet—Veytaux
un simple coup de fil: 021 962 44 82
www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch
EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147

2. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes, conventions ou contrats en rapport avec cette affaire et de contracter par tranche pendant cette période des emprunts aux meilleures conditions du marché.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins une voix contraire et quelques abstentions.

7.4. relatif au projet de budget pour 2012 du Fonds culturel Riviera (35/2011) (rapp.: M. José Jorge);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Yann Krebs, Président-rapporteur de la commission pour Montreux, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'approuver le budget 2012 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 voix contraire et quelques abstentions.

7.5. relatif à la modification du Règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, Saint-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve (36/2011) (rapp.: M. André Groux);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. André Groux, Président de la commission, tient à relever que les travaux de la commission se sont déroulés dans des conditions qu'il qualifie de particulières! Pour les commissaires qui siégeaient pour la première fois il aimerait juste signaler que c'est l'exception qui confirme la règle.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président Grégoire Furrer passe la parole à Mme la Municipale Edith Willi.

Mme la Municipale Edith Willi aimerait tout d'abord s'excuser auprès des membres de cette commission qui a siégé à la Tour-de-Peilz et les membres de la commission suivante qui a examiné le subventionnement de Montreux-Vevey Tourisme.

Il est vrai que les autres communes avaient nommé une seule commission pour examiner les deux sujets. Or Montreux a nommé deux commissions, et la deuxième des commissions qui traitera le sujet tout à l'heure a dû attendre deux heures avant d'entrer en matière sur le sujet de la subvention à MVT. Voilà pour les excuses que Mme Edith Willi aimerait encore réitérer aux membres de ces deux commissions.

En ce qui concerne la taxe de séjour, elle aimerait rappeler que cette taxe de séjour a un nouveau Règlement qui doit être approuvé par les 11 communes pour entrer en vigueur. Donc Montreux est dans une situation très délicate, dans le sens que 9 communes ont déjà approuvé ce nouveau Règlement.

Si ce nouveau Règlement n'était pas approuvé il ne pourrait entrer en vigueur dès 2012, ce qui veut dire qu'à la fin de cette année 2012 la taxe de séjour se verrait avec un manque d'environ Fr. 480'000.- dans ses revenus. Ce qui veut aussi dire que Montreux, qui est la grande bénéficiaire de cette taxe de séjour, serait un tout petit peu mal.

Cette taxe de séjour, payée par les hôtes qui viennent dans les hôtels, dans les campings, dans les cliniques, ce sont eux qui paient la taxe de séjour, est redistribuée aux différentes animations, animations faites par Montreux-Vevey Tourisme, animations dans nos villages. Donc elle est directement faite non seulement pour nos hôtes, mais aussi pour toute la population. Ce serait vraiment regrettable que ce nouveau Règlement ne puisse pas entrer en vigueur dès la rentrée de 2012.

Mme la Municipale Edith Willi invite donc le Conseil à accepter ce règlement.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«M. Le Président, Chers collègues,

Les Conseillers communaux nommés par les 11 communes pour débattre de ce préavis et du préavis 37/2011 se sont retrouvés à 20h00 à la Maison Hugonin à la Tour-de-Peilz. Après une courte introduction où nous avons été informés de la manière dont nous allions travailler, le premier préavis a été présenté et il a été répondu clairement aux différentes questions qui émergeaient. Mais pendant que nous traitions de notre préavis, les commissaires convoqués pour le préavis suivant se tournaient les pouces.

Ceci m'amène tout naturellement à relever que les conditions de travail proposées aux Conseillers communaux ont été lamentables:

– Nous avons mené débat sur ce préavis, debout, dans le hall central, avec des passages et du va-et-vient sans arrêt.

– Alors que nous discutions du contenu de cette taxe de séjour, nous avons été mis sous pression par les autres communes, celles-ci attendant les membres de la commission de Montreux.

– Nous n'avions pas connaissance du Règlement dans son ensemble, mais simplement des modifications, ce qui a engendré de nombreuses questions auxquelles nous aurions pu avoir des réponses si nous l'avions reçu.

– Alors qu'une grande partie de notre discussion s'est concentrée sur les taxes de séjour, l'annexe 2 du présent préavis comparait tout sauf les taxes de résidence des grandes villes suisses. Dommage, car c'est justement ce sujet-là qui a suscité de nombreuses discussions.

– Nous sommes rapidement passés aux amendements, votés un peu à la va-vite. Le premier a été refusé, l'autre accepté.

– Après l'avoir présenté en plénum, un vote d'intention a été demandé, ce qui a eu pour résultat de montrer que la plupart des Conseillers communaux présents le refusaient.

Sachez que si les 11 communes ne valident pas ce préavis, la modification du Règlement ne peut entrer en vigueur. Et ce Règlement doit être voté avant le 31 décembre sinon les changements ne pourront pas être proposés et la taxe restera celle qu'elle est aujourd'hui.

Nous sommes donc pris en otage et mis devant le fait accompli: soit nous refusons les amendements et nous acceptons la modification du Règlement, soit nous acceptons les amendements et les modifications de ce Règlement n'entrent pas en vigueur. Nous nous serons alors illustrés par l'exemple à ne pas donner et rendus responsables de cette non-modification du règlement. Une manière de travailler qu'on aurait pu anticiper et mieux préparer!

M. Anthony Huys donne lecture de son intervention:

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Le groupe Socialiste accepte à la majorité de ses membres le préavis municipal. En effet, celui-ci propose un certain nombre d'améliorations nécessaires par rapport à la situation actuelle.

Je ne vais plus rentrer dans les détails des conditions dans lesquelles cette séance s'est déroulée. Mme Buchet a très bien expliqué la situation.

Il reste donc pas mal d'aspects que nous aurions bien voulu aborder, mais nous n'avons pas eu le temps!

Pourquoi taxer les Auberges de jeunesse de Fr. 2.- par jour et par personne, pourquoi pas Fr. 1.-? Dans le temps, les Auberges de jeunesse n'étaient pas soumises à la taxe de séjour!

Pourquoi ne pas avoir fait la distinction entre les campings et les ports, au niveau de la perception de la taxe?

Nous estimons également que les cliniques privées devraient être taxées comme des établissements 5 étoiles. De là, la proposition de l'amendement. Vu que nous sommes devant le fait accompli et l'urgence, et comme un amendement accepté par la commission ne peut être retiré, nous vous demandons de refuser l'amendement pour ne pas entraver le processus d'acceptation de ce préavis.

Le parti Socialiste viendra avec une motion et proposera de mener une réflexion approfondie aussi sur la perception de cette taxe pour les résidences secondaires.

Merci de votre attention».

M. Michel Zulauf voudrait joindre sa protestation à celle de Mme Catherine Buchet Bulliard. Cette soirée du 17 novembre a été véritablement sinistre. Au terme de cette soirée il a vu deux personnes qui étaient heu-

La Page MIV

Montreux Info-Ville

Millasson
Mitsubishi

Votre avantage CHF 8'000.–

Millasson Automobiles
Garage de la Paix
Rue de la Paix 8, 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 Fax 021 963 56 62

www.mitsubishi-motors.ch

Pajero Super Jubilé

Bonus 8'000.–
Jubilé[35] Leasing 3.35%

Génial:
Super Select 4WD, 4 modes d'entraînement, 3.2 DID, 200 ch/441 Nm, charge tractable jusqu'à 3.5 t

	3-Door	5-Door
Pajero Super Jubilé	47'999.–	50'999.–
Jubilé[35] CashBonus*	8'000.–	7'000.–
Jubilé[35] BEST OFFER	**39'999.–**	**43'999.–**

3.5t

Génial à tout point de vue.

MITSUBISHI MOTORS

*Promotion Jubilé[35]: validité jusqu'à 30.6.2012. Prix nets CHF incl. 8% TVA et Jubilé[35] CashBonus. Leasing 3.35% avec CashBonus réduit. Consommation normalisée 3-Door: 7.8 L, CO_2 207 g/km, cat. C. Emissions CO_2: moyenne de tous les véhicules neufs en Suisse: 159 g/km.

Restaurant Le Saxo

Nouvelle carte de printemps !

Casino Barrière Montreux

Réservation 021 962 83 83
www.casinodemontreux.ch

Le Palais Oriental

Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet
Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran
1820 Montreux • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf
1844 VILLENEUVE
Tél.: 021 967 20 30

Général-Guisan 34
1180 ROLLE
Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch

FRERES SA kunzli

Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

assurfutura services

Pierre-Alain Dupasquier
Consultant

Tél. +41 (0)21 963 16 83
Fax +41 (0)21 963 16 50
Portable +41 (0)79 210 53 48
info@assurfutura.ch

b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact:
Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com

ANTONIADIS FIDUCIAIRE

FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 18 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1er janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch

reuses de la façon dont les choses s'étaient déroulées, il s'agit du Syndic de la Tour-de-Peilz et du Syndic de notre commune.

Ils avaient réussi à caser deux importants préavis, qui ont été traités par une huitantaine de Conseillers communaux, dans un état de confusion totale. Ces conditions étaient vraiment inacceptables.

M. Quentin Schaerer donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Le groupe Montreux Libre soutiendra ce préavis. Nous regrettons toutefois que la procédure intercommunale d'adoption de ce dernier ne complique le dépôt d'amendements.

Le résultat final doit être lui aussi nuancé. Bien que nous appréciions l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires, cette dernière nous apparaît toujours trop basse.

Pour rappel, il s'agit d'un taux de 0,1525% de la valeur fiscale du bien immobilier avec un plafond maximum de Fr. 1'500.-. Si l'on effectue le calcul, on se rend compte que le plafond maximal fixé est atteint pour des biens immobiliers équivalents à un peu moins d'un million de CHF. Ce plafond est «ridiculement» bas.

Nous souhaitons donc qu'il augmente dans le futur. Il nous semble naturel que des individus qui peuvent se permettre d'avoir une résidence supplémentaire, et qui ont sciemment choisi notre commune pour l'y installer, contribuent plus activement au bon développement touristique de notre région, pour que celle-ci continue à être agréable pour toute notre population.

Ceci d'autant plus que, je le rappelle, toute personne possédant une résidence secondaire pour une valeur inférieure à moins d'un million de nos francs ne verrait aucune différence au niveau de son porte-monnaie. Ce changement ne toucherait donc que les biens d'un million et plus et ce sur des sommes tout à fait dérisoires par rapport à l'investissement entrepris pour l'acquisition d'un bien immobilier.

La taxe sur les résidences secondaires, par le biais de l'affectation de son produit notamment, fait partie des instruments contribuant à la résolution du problème posé par le phénomène des lits froids. Nous espérons que la prochaine discussion sur ce sujet ira en ce sens et qu'elle se déroulera dans de meilleures conditions que l'édition que nous venons de connaître.

Finalement, l'augmentation de cette taxe pourrait aussi permettre de diminuer les montants alloués par la commune au MVT ce qui, au vu du budget actuel, ne serait pas forcément une mauvaise idée. Je vous remercie de votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Grégoire Furrer passe au vote de l'amendement et rappelle que les personnes qui ont déposé l'amendement, amendement qui ne peut pas être retiré parce qu'il a été voté par la commission, proposent de le refuser.

M. André Groux, Président de la commission, donne lecture de l'amendement de la commission, voté par 6 oui, 3 non et 1 abstention:

Il est demandé que, dans le tableau des propositions, au chapitre «Clinique», la colonne «Proposition 2012» porte le montant à Fr. 5.–.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à la majorité moins quelques abstentions.

M. André Groux, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des travaux de notre commission, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 36/2011 de la Municipalité du 14 octobre 2011 relatif à la modification du Règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, Saint-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le préavis relatif à la modification du Règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, Saint-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins quelques abstentions.

7.6. relatif à la subvention 2012-2014 à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) (37/2011) (rapp.: M. Patrick Aubort);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention:

Maîtrises Fédérales
B. SCHNIDER SA
Ferblanterie
Couverture
Etanchéité
Façades Ventilées
Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux
info@bschnider.com
www.bschnider.com
021 963 30 97
021 963 44 93

MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU
...AUSSI POUR VOTRE AMEUBLEMENT ET DÉCORATION

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

VOTRE PARTENAIRE DANS L'ENTRETIEN DE VOS BATIMENTS
HOPP
FACILITY SERVICES
021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour continuer dans la même soirée, la Maison Hugonin! Curieux, je dirais même plus bizarre, la soirée du 17 novembre à la Maison Hugonin à la Tour-de-Peilz.

En effet, comme mentionné dans le rapport, convocation pour 20h00 et début du sujet MVT à 21h30. Fin de la présentation vers 23h00, puis décision de votre commission debout autour d'une table, entre deux portes et sans rien à boire.

Il me semble que pour un sujet de cette importance, pour les montants en jeu, pour la rallonge demandée, un peu plus de respect envers les membres de la commission eut été de bon aloi. Mais trêve de remarques désobligeantes, à la sortie de la dite commission, après avoir digéré toutes les informations, tous les schémas, tous les chiffres annoncés et analysé toutes ces données, et après avoir voté pour, le lendemain je reste sur ma faim, pas forcément convaincu par le plat servi la veille.

Certes, la conférence à laquelle nous avons participé était de toute bonne qualité, présentée par des professionnels, mais hélas pour des professionnels et je n'en suis pas un.

Alors, malgré quelques réticences, nous le groupe UDC, avons décidé de faire confiance aux professionnels du tourisme et soutenons l'objet.

Merci pour votre écoute».

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Le projet de l'augmentation de la subvention à Montreux-Vevey Tourisme laisse une majorité du groupe des Verts dans sa réserve.

En effet, nous sommes bien conscients de l'importance de la branche touristique pour la région et pour la ville, mais malgré tout la nécessité de soutenir cette branche ne doit pas nous aveugler et nous empêcher d'exercer un regard critique sur le préavis en question.

Ce n'est évidemment pas le principe même d'une subvention qui dérange la majorité des Verts, mais c'est plutôt l'augmentation massive de la subvention qui nous interpelle.
Quelques chiffres:

La subvention des communes du district entre 2003 et 2005 se montait à Fr. 1'400'000.-, de 2006 - 2008 à Fr. 1'700'000.-, de 2009 - 2011 à Fr. 2'050'000.- et ce que l'on nous propose pour 2012 - 2014 c'est Fr. 2'250'000.-.

db
D.Bottarel
Agence Immobilière SA
ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE
Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

Donc ce qui préoccupe la majorité du groupe des Verts, c'est la tendance globale de l'augmentation de cette subvention.

Comment justifier cette subvention? Les représentants du tourisme précisent que l'on s'achemine vers des perspectives sombres pour le tourisme, dues notamment à un franc fort, à une concurrence féroce entre les destinations.

Mais il est intéressant de relever que lors du préavis pour la subvention 2006 - 2008, nombre de ces arguments étaient déjà présents.

Donc pour eux, de nouveaux développements sont nécessaires pour maintenir la marque « Montreux », pour nous en revanche, des développements aussi généreux que ceux exposés nous paraissent excessifs.

Bref, dans le contexte budgétaire actuel et à un moment où la commune s'apprête à s'engager dans de nombreux projets, cette augmentation nous paraît inopportune. Surtout, ces nouveaux développements se justifient difficilement, vu les travaux déjà accomplis. Les représentants du tourisme étaient très fiers de nous annoncer la création d'un site internet en huit langues notamment, le développement de la marque «Montreux Riviera» et d'autres développements qui ont été faits.

Donc, effectivement le milieu du tourisme fourmille d'idées pour dépenser de l'argent et c'est tant mieux, finalement c'est son rôle. Le nôtre, par contre, c'est de donner un signal clair contre des prétentions financières qui semblent sans limite.

Merci».

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre est proprement scandalisé des conditions dans lesquelles la commission a dû siéger. Après deux heures d'attente et une commission debout dans un couloir, une décision prise à 22 ou 23h30, pour nous, n'a que très peu de valeur.

C'est pourquoi nous pensons que ce préavis n'a pas été spécialement bien examiné et qu'au vu de l'importance du montant de la subvention, qui est quand même voté pour 3 ans, il y aurait lieu de siéger à nouveau dans une commission qui soit nommée proprement et qui puisse siéger dans des conditions tout à fait convenables.

Nous demandons donc le renvoi en commission de cet objet et à défaut nous le refuserons».

M. Patrick Aubort, Président de la commission, tient juste à rappeler à M. Alexandre Staeger qu'il a posé la question à plusieurs reprises, on a voté et l'on a décidé de siéger et on a posé des questions à la Municipalité qui y a répondu.

M. Alexandre Staeger ayant déposé une motion d'ordre, il faut donc 10 personnes qui soutiennent cette motion d'ordre, ce qui est bien le cas.

M. le Président Grégoire Furrer ouvre donc la discussion sur la motion d'ordre déposée par M. Alexandre Staeger.

M. Olivier Blanc déclare qu'il lui semble que c'est une question de cohérence. Tous les commissaires se plaignent de leur condition de travail. Alors il est difficile, après, de demander au Conseil d'être content du travail de la commission.

Cela lui paraît assez logique que l'on renvoie ce projet-là, et que la commission puisse travailler dans de bonnes conditions. En l'occurrence, il n'y a pas d'urgence. Si la subvention est votée en 2012 cela ira aussi.

C'est pourquoi M. Olivier Blanc propose d'appuyer la motion d'ordre de M. Alexandre Staeger.

M. Pierre-André Spahn, à contrario de son préopinant, croit que tous les commissaires ont accepté de siéger d'après ce qu'a dit M. le Président de la commission. Donc le travail a été fait. Bien sûr que ce n'était pas dans les meilleures conditions, et comme l'on dit: «Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne font pas de bêtises!», mais il croit que les informations on les a dans le cadre du préavis, on les a dans le cadre du rapport, que l'on peut donc aller de l'avant ce soir et qu'il faut soutenir ce préavis et refuser la motion d'ordre.

M. Alexandre Staeger déclare que M. Pierre-André Spahn a reconnu que c'était une erreur de siéger à ce moment-là et il estime qu'une décision prise à 23h30, après deux heures d'énervement et après avoir été convoqué pour rien, n'a que très peu de valeur.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote pour savoir qui souhaite renvoyer ce préavis en commission.

Le Conseil communal de Montreux refuse le renvoi de ce préavis en commission par 36 OUI, 38 NON et 1 abstention.

M. Patrick Aubort, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

A l'issue de cette petite séance improvisée dans le hall de la Maison Hugonin, votre commission est passée au vote. Et c'est par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention qu'elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 37/2011 de la Municipalité du 14 octobre 2011 relatif à la subvention pour les années 2012-2014 à Montreux-Vevey Tourisme (MVT),

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'arrêter à Fr. 1'121'714.- la subvention annuelle à Montreux-Vevey Tourisme (MVT);

2. de porter un montant annuel de Fr. 1'121'714.- au budget communal ordinaire pour les années 2012 à 2014 (compte No 160.3658);

3. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

7.7. relatif à la réponse au postulat de M. José Jorge intitulé: «Pour une prise en charge hors-murs des jeunes "en rupture" sur la Commune de Montreux» et visant à réactiver une démarche de "table ronde" de renforcement du lien social (38/2011) (rapp.: M. Aurelio Mastropaolo);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Aurelio Mastropaolo, Président de la commission, tient à saluer la démarche exemplaire de Mme la Municipale Jacqueline Pellet d'avoir proposé d'emblée de déposer un préavis dans les trois mois qui suivraient la réunion du 28 janvier 2012.

La discussion est ouverte.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Monsieur José Jorge étant absent aujourd'hui pour des raisons professionnelles, je prends la parole pour vous transmettre son sentiment, partagé par la majorité du groupe Socialiste, sur ce rapport en réponse à son postulat.

Lors de la lecture de ce rapport nous sommes restés quelque peu surpris. En effet, cela fait deux ans que nous attendions une réponse et voila que l'on nous demande d'attendre encore.

Cependant, lors de la commission et devant la complexité de la problématique des jeunes en rupture à Montreux, nous nous sommes laissés convaincre de la pertinence d'attendre encore quelque temps et d'avoir une réflexion globale avec différents acteurs concernés par cette problématique lors des «Etats généraux» de la prise en charge des jeunes en rupture et de la cohésion sociale.

Madame la Municipale nous a promis un préavis donnant suite aux Etats généraux dans un délai de 3 mois. Nous nous réservons donc le droit de revenir avec un postulat ou une motion si ce préavis ne venait pas dans les délais ou ne répondait pas à nos attentes. Mais pour le moment, nous accepterons cette réponse.

Je vous remercie pour votre attention».

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je déclare mes intérêts, je suis Président d'honneur du Montreux-Natation.

J'aimerais revenir sur les propos que j'ai tenus en commission et appuyer sur deux points qui me semblent essentiels.

En dehors du cocon familial et du milieu scolaire, il existe à Montreux une multitude d'activités proposées à notre jeunesse par un très grand nombre d'associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou d'utilité publique. Associations d'ailleurs soutenues par notre commune, que ce soit par la mise à disposition d'infrastructures ou par des subventionnements divers.

Je m'étonne à chaque fois qu'on aborde des problématiques liées à la jeunesse, que ces associations ne soient pas considérées comme des partenaires et des acteurs sociaux à part entière, au même titre que le cadre scolaire ou animation jeunesse. Ce rapport préavis en est un exemple frappant, on mentionne les acteurs sociaux concernés: parents, jeunes, police, justice, responsables sociaux éducatifs et politiques, rien de plus.

Je félicite la Municipalité pour la mise en place d'Etats généraux le samedi 28 janvier au matin qui déboucheront, je l'espère, sur une ligne directrice à adopter.

Mais cette nouvelle orientation ne servirait à rien sans une remise en question du rôle de l'animation jeunesse ainsi qu'une partie des services sociaux, en vue d'une réorganisation pour dégager les équivalents plein temps de spécialistes nécessaires à la prise en charge de ces jeunes en rupture. Il me semble déceler ces intentions dans le projet de centre social régional énoncé dans le programme de législature.

Mesdames et Messieurs, afin que la réponse finale au postulat de M. Jorge ne devienne pas une «machine à Gaz dispendieuse», je serais très attentif aux deux aspects que je viens de développer.

J'ai soutenu le postulat de Monsieur Jorge et j'accepte la réponse municipale grâce aux signes avant-coureurs d'une véritable analyse, ainsi qu'une volonté de remédier à ces problèmes et vous suggère d'en faire autant. Merci de votre attention».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet remercie les divers intervenants pour leurs remarques. Elle aimerait signaler qu'effectivement, si les Etats généraux sont mis en place, c'est bien parce qu'il ne s'agit pas d'une problématique liée uniquement à la commune de Montreux, mais que l'on doit l'envisager dans une optique régionale, dans ce sens M. Patrick Aubort a raison. On doit voire les choses aussi en terme de collaboration avec la région, avec d'autres communes également.

Elle relève que les sociétés de jeunesse, les sociétés de sport, les jeunes qui sont dans les clubs font également partie du tissu associatif et du tissu socio-éducatif.

Donc, tout ceci sera mis à plat, il est nécessaire que l'on puisse en débattre avant de prendre une décision, parce que ces décisions ne doivent pas être hâtives, mais réfléchies avec les divers partenaires, et elle compte sur chacun pour être présent le 28 janvier.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Aurelio Mastropaolo, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 38/2011 de la Municipalité du 14 octobre 2011 en réponse au postulat de M. José Jorge intitulé: «Pour une prise en charge hors-murs des jeunes «en rupture» sur la Commune de Montreux»,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. José Jorge intitulé: «Pour une prise en charge hors-murs des jeunes «en rupture» sur la Commune de Montreux»,

2. de prendre acte qu'une démarche de «table ronde» de renforcement du lien social sera réactivée.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 2 abstentions.

7.8. relatif au règlement d'utilisation des panneaux électroniques d'information (39/2011) (rapp.: M. Marcel Jost)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président rappelle que ce point 7.8 a été modifié et que ce rapport devient un rapport-préavis.

Il ouvre la discussion générale sur ce rapport-préavis.

M. Alexandre Staeger tient à relever que le canton a parfois ses raisons que la raison ne peut pas comprendre. Vraisemblablement les directives cantonales obligent à en faire un règlement du Conseil communal. Finalement on a ce que l'on demandait, donc on est tout à fait satisfait de la tournure que prennent les événements, cela permettra d'aller de l'avant.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président ouvre la discussion article par article.

Article 1: Le but

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 2: Définitions

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 3: Cadre général

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture de l'amendement proposé par la commission:

BAVARIA
RESTAURANT
BRASSERIE

Ses spécialités de saison
Mets de brasserie - Cuisine soignée
Spécialités de bières allemandes
ANDECHS en pression
Av. du Casino 27 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 45
A côté de la Tour d'Ivoire
Fermeture: lundi

tralala hotel
***
montreux
Rue du Temple 2
1820 Montreux
Switzerland
reservation@tralalahotel.com
+41 (0) 21 – 963 49 73
www.tralalahotel.ch
"Unique !
Hôtel de charme & atmosphère musicale."

HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»
Les asperges sont arrivées
Famille TURRIAN
Grand-Rue 48 – 1844 VILLENEUVE (VD)
Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03
Fermeture: mardi et mercredi
www.delaigle.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Salle banquets ou conférences pour 60 personnes
RIALTO
Fermé le lundi
Grillades au feu de bois
Pizzas au choix à l'emporter
Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne ou Chinoise
Gambas
Chez Ricardo et Albina
Av. Mayor-Vautier 2 1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 32 02 Natel 079 601 98 86

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT
Cuisine traditionnelle au gré des saisons
Spécialités de poissons
23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch

Relais & Châteaux Victoria
Glion, sur Montreux
Vous accueille avec une cuisine raffinée dans son restaurant.
HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
1823 GLION/MONTREUX
Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

HÔTEL de Chailly
(Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)
Fabio Piazza, directeur et Alexandre Dessienne, chef de cuisine, confiseur-pâtissier
Cuisine du terroir
avec produits frais de saison
A midi, pour nos clients pressés, 3 assiettes à choix (dont 1 poisson frais)
Excellent rapport prix-qualité
Salles de séminaires et banquets
Membre WIR 100%
Hôtel de Chailly Sàrl
Françoise et Fabio Piazza - 1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 21 51 - Fax 021 964 11 83
Email hoteldechailly@bluewin.ch
www.hoteldechailly-montreux.ch

Café-Restaurant du Basset
GUILDE Restaurants
(En face du Port de Clarens)
Spécialités au gré des saisons
Toujours nos fameux filets de perches
Assiette du jour
Sentier des Borgognes 2A
CLARENS: 021 964 82 44
Fermé dimanche et lundi

EPICERIE-FINE aux deux Couteaux
Boucherie
Produits de la région
Famille Mercanton
Rue des Deux-Fontaines 2
1822 Chernex - Tél. 021 964 46 90

Le Museum
RESTAURANT
AU COEUR DE LA VIEILLE VILLE
VENEZ DECOUVRIR NOS SPECIALITES
LE CAVEAU DU MUSEUM
RUE DE LA GARE 40
1820 MONTREUX

Article 3.2.: La Municipalité, par l'administration générale, gère tous les panneaux et est responsable de la publication des informations. Elle décline toute responsabilité sur le contenu affiché qui reste de l'entière compétence de l'institution demandeuse.

Cet amendement a été voté à l'unanimité par la commission. C'était pour éviter que le panneau du 2m2c ne soit géré partiellement par les responsables de la Maison des Congrès. M. le Président Grégoire Furrer ouvre la discussion sur cet amendement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote de cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins une abstention.

Article 4: Principes généraux

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture de l'amendement proposé par la commission et de l'amendement municipal:

Article 4.5.: L'administration générale peut refuser une image contraire aux bonnes mœurs **ou à l'ordre public**.

Cet amendement a été voté 4 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, par la commission. Le but était d'éviter qu'un groupe polémique y soit affiché, exemple invoqué le groupe «Noir désir» avec son chanteur Bertrand Cantat.

Gastronomie

Le Ménestrel HÔTEL ★★★

La Famille ALT vous accueille dans ces deux établissements 3 étoiles situés à Ribeauvillé au cœur de la **Route des Vins d'Alsace**.

Contactez nous:

Hôtel de la Tour,
00 333.89.73.72.73
info@hotel-la-tour.com
www.hotel-la-tour.com

Hôtel le Ménestrel,
00 333.89.73.80.52
info@hotel-menestrel.com
www.hotel-menestrel.com

Restaurant du Port
Parking - Amarrage
Terrasse au bord de l'eau
Poissons du lac
MEILLERIE
Tél. 04 50 76 11 79

Caveau des vignerons
"Chez Gloria"
Spécialités suisses
Les meilleures fondues de la Riviera Vaudoise
Menu du jour: 3 plats - Fr. 18.–
Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 70 - Fax 021 963 13 35
www.caveaudesvignerons.ch

AMSTEIN SA
BOISSONS SHOPPING
+ 2'500 PRODUITS DIFFÉRENTS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits
+ 300 SORTES DE BIÈRES DU MONDE ENTIER
OUVERT AU PUBLIC
www.amstein.ch
WITTEKOP
CHIMAY
Duvel

aLiBi Lounge Bar MIX
Ambiance lounge feutrée
Menus du jour les midis
Mets à la carte & choix de tapas
Carte de fidélité & promotions
Alibi Lounge Bar
Rue du Marché 23
1820 Montreux
www.alibi-montreux.ch
restaurant@alibi-montreux.ch
Tél. +41 21 963 90 00

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes
LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

Dégustation de pâtes fraiches
Nos grillades
Grillades de poissons
Spaghetti aux fruits de mer
Moules marinières
JEUDI-VENDREDI-SAMEDI:
Spécialités de poissons
Dorades en papillotes
PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI à L'EMPORTER)
Fermé le mercredi - Grand'Rue 89
1844 Villeneuve – Tél. 021 960 31 36

D'autre part la suppression de **en cas de doute la Municipalité tranchera** est un amendement municipal voté à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement proposé par la commission.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement proposé par la commission à la majorité moins quelques abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement municipal.

M. Olivier Blanc ne comprend pas très bien le sens de cet amendement. Cela lui paraît assez sain que si l'administration générale a des doutes, que ce soit la Municipalité qui prenne cette décision assez lourde, c'est quand même, quelque part, une décision d'interdiction d'affichage. Il lui paraît donc assez naturel de la laisser à la compétence de la Municipalité et de ne pas la déléguer si facilement à l'administration générale.

Donc, en cas de doute, l'administration générale consultera la Municipalité. Il lui semble que c'est le sens de cette phrase et il ne comprend pas pourquoi on veut la supprimer. La discussion continue.

M. Marcel Jost, Président de la commission, explique que la raison pour laquelle la phrase: «en cas de doute la Municipalité tranchera» a été supprimée, c'est simplement que la Municipalité peut trancher, mais le citoyen qui veut mettre quelque chose dessus peut aller plus loin puisque les voies légales persistent toujours.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger explique que la raison de la suppression de cette mention c'est aussi que de toute façon la Municipalité est déjà prévue comme instance de recours et que rajouter cette phrase, rajouterait un échelon supplémentaire de recours à la Municipalité. Dans ce cas-là, on aurait une décision prise par l'administration générale, un premier recours à la Municipalité parce que la Municipalité tranchera, un deuxième recours à la Municipalité de par les dispositions générales du recours à la fin du règlement, ce qui fait que cela paraît un peu inutile d'avoir deux fois un recours à la Municipalité.

M. Staeger pense que la Municipalité est assez grande pour prendre sa décision en une fois.

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie M. Alexandre Staeger des compliments qu'il adresse à la Municipalité quant à sa capacité de prendre une décision en une seule fois. Cela fait plaisir à entendre, on est proche de Noël donc les cadeaux sont certainement présents.

Il tient à dire qu'au-delà de ça, c'est une question purement juridique aussi par le fait de la modification de ce Règlement qui était parti, au départ, d'une directive municipale, puis à un Règlement municipal pour arriver maintenant à un Règlement communal, et qui précise les voies de recours. C'est dans ce cadre-là qu'il est nécessaire d'enlever cette phrase au gré de la cohérence générale de ce Règlement.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins 1 voix contraire et quelques abstentions.

Article 5: Bénéficiaires

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture de l'amendement:

Article 5: 1.2.
Les institutions ou événements qui ne sont pas au bénéfice d'une subvention communale mais qui concernent la Commune ou le district;

Il s'agit d'une rocade avec le 1.3.:

Les institutions ou événements au bénéfice d'une subvention d'une commune du district.

Ces deux articles ont été croisés, le but étant d'avantager les sociétés montreusiennes. Cet amendement a été voté 8 voix pour et 2 abstentions.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins 1 voix contraire et 1 abstention.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture d'un souhait émis dans la discussion:

Article 5: 1.5.
Les autres institutions ou événements, le marché du vendredi et le Conseil communal.

Le marché du vendredi n'étant pas une société organisée comme telle, il a été souhaité sa parution sur les panneaux et cet argument a été repris pour le Conseil communal.

Article 6: Procédure

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Article 7: Différents et voies de recours

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture de l'amendement:

Article 7.3.: Supprimé

Cet amendement a été voté à l'unanimité par la commission. En effet, la Municipalité ne peut pas trancher en dernier ressort, puisqu'il existe la voie légale.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité.

Article 8: Entrée en vigueur

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture de l'amendement proposé par la commission:

Article 8.1.:
Le présent règlement, **accepté en l'état**, entre en vigueur le 1er janvier 2012.

Cet amendement a été voté par la commission 4 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions. Sans commentaire.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

M. Marcel Jost, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Le règlement sur l'utilisation des panneaux électroniques d'information est accepté tel qu'amendé par 9 voix pour et une abstention par la dite commission.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 39/2011 de la Municipalité du 14 octobre 2011 relatif au règlement d'utilisation des panneaux électroniques d'information, tel qu'amendé,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de prendre acte du règlement d'utilisation des panneaux électroniques d'information, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées à la majorité moins 1 voix contraire et 1 abstention.

7.9. relatif à l'examen de la motion de M. Yanick Hess «Limiter le temps de parole aux Conseillers communaux à 5 minutes» (rapp.: M. Christian Bécherraz).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

TAXIService appel gratuit 0800 963 963

- Groupes
- Entreprises
- Excursions
- Voyages Balades
- Transferts
- Evénements
- Logistique Bagages
- Location
- Service chauffeur
- Taxi
- Minibus
- Limousines
- Midibus
- Autocars VIP

Une journée à EUROPA PARK

TARIFS GROUPES / A PARTIR DE 12 PERSONNES	
ADULTE	98.--
ENFANTS 7 à 16 ANS	85.--
ENFANTS à 6 ANS	59.--
ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS siège bébé compris	29.--
Voyage seul sans billet	69.--
GROUPES / FAMILLES DÈS 4 PERSONNES	
DÉS 4 PERSONNES	240.-- / PERS.
5 Á 11 PERSONNES	190.-- / PERS.
12 Á 19 PERSONNES	170.-- / PERS.

LIEUX DE DÉPARTS
AIGLE / VILLENEUVE / TERRITET / MONTREUX / CLARENS / VEVEY

VOYAGES EN MINIBUS, MIDIBUS ET AUTOCARS GRAND CONFORT, NON FUMEUR

Karting Payerne

Bowling

Prix sur demande

Place des Planches 2 - 1820 Montreux - Tél. 021 963 53 60 - Fax 021 963 53 61
mail: info@alexcursion.ch - www.alexcursion.ch

Artisans

CAD'or JOAILLERIE

Gianni Calderone

Rue du Théâtre 10
CH-1820 Montreux
C.P. 358

Tél. 021 96 53 145
Fax 021 96 53 146
info@cad-or.com
www.cad-or.com

CARRELAGES RIVIERA SA

Rue du Centre 2 – 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 – Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic
1815 Clarens
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

33 ANS

Gaetano Santangelo
Brevet Fédéral

Gypserie - Peinture - Façades
Papiers peints - Décoration d'intérieurs
Isolation périphérique

Gaetano Santangelo

Ch. de l'Oche-Thorens 8bis - 1815 Clarens
Tél. +41 21 964 64 67 - Fax +41 21 964 64 34
Portable +41 79 212 90 47
info@gaetanosantangelo.ch
www.gaetanosantangelo.ch

TechLine A Clarens
Informatique

info@techline.ch - www.techline.ch

*** 021 964 83 07 ***

Votre informatique vous fait tourner la tête ? Contactez-nous !

• Dépannage
• Vente matériel
• Installation

DUMAS-KESSLER CHAUFFAGE SA

Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch

TECHNI PEINTURE Sàrl

Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66

VITRERIE M. PAGÈS SÀRL
24h/24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. «La Foge»
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE
Remplacement de vitrine — Remasticage
Pose de survitrage — Rayonnage
Vitrage isolant — Miroir
TOUS TRAVAUX DE VITRERIE

J F

• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

Fasero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

Garages

NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires

Nicola Iamartino
Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13

Millasson Mitsubishi

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire sur la Riviera

Génial à tout point de vue.

MITSUBISHI MOTORS

En ville c'est facile avec mon
KYMCO *Like 125 4T*
dès 3'190.- avec Top-Case

VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE
Rue de l'Eglise-Catholique 7
1820 Montreux - Tél. 021 963 24 35

M. Yanick Hess déclare que quoi qu'il en soit par rapport au résultat du vote ce soir, s'il y a un article qui devrait une fois arriver, j'espère que s'il est accepté, jamais on devra l'utiliser et s'il est refusé, jamais on aura à le regretter !
La discussion continue.

M. Olivier Gfeller aurait envie d'intituler son intervention: «La majorité PLR de la commune mérite-t-elle de rester majoritaire plus de 5 minutes?».

Il trouve un petit peu délicat que ce genre de proposition vienne de la majorité. Ce qui fait l'intérêt du Conseil c'est le débat.

On est un organe délibérant. Délibérer prend du temps. Il ne pense pas que l'intérêt des interventions soit en lien avec la longueur. Il pense que jusqu'à maintenant il y a eu des problèmes avec quelques interventions de gens qui ont été longs parce qu'ils auraient dû passer par un rapport de minorité. Peut-être qu'ils ignoraient les procédures et il pense que l'on peut inviter ces personnes à faire des rapports de minorité.

On ne va pas commencer à interdire et à interrompre les gens. Il trouve cela désolant. Penser qu'il suffit d'arrêter la discussion et de passer au vote c'est un peu de l'arrogance de majoritaire. C'est l'impression fâcheuse que cela donne.

M. Gfeller croit que ce qui fait que les gens s'intéressent aux discussions du Conseil c'est le débat. Ce sont des développements, des idées, des propositions, ce sont des critiques aussi. C'est ça qui fait le feu, c'est cela qui fait la flamme. C'est cela qui fait vivre ce Conseil.

Dans PLR il y a Libéral, et il leur rappelle un peu leurs valeurs. Ils sont avant tout Libéraux et ils devraient plutôt, à son avis, accepter la discussion et accepter d'écouter les autres. C'est l'écoute qui est importante dans le débat.

M. Jean-Marc Forclaz sera très bref. Il remercie M. Olivier Gfeller pour son intervention. On va lui donner la preuve immédiatement que l'on est Libéraux, chacun vote ce qu'il veut, parce qu'il croit que la pauvre proposition de M. Hess ne va pas trouver beaucoup d'écho dans leur parti.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est par 6 voix contre et 4 voix pour que la commission vous propose de ne pas prendre en considération la motion de Monsieur Hess.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions de la commission à la majorité moins quelques voix contraires.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

8.1. relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 395'000.00 pour la transformation de locaux à la rue de la Gare 33, ainsi que divers autres aménagements de minime importance sur les sites de Rambert et de Vinet, afin de permettre la réorganisation des directions et des secrétariats dans les bâtiments scolaires de la Rue de la Gare 33 (Montreux-Est) et de Rambert A et Vinet(Montreux-Ouest) (40/2011) (date de la 1ère séance de commission: le mercredi 11 janvier 2012 à 19 h. 00);

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Socialiste: M. Denis Golaz

Membres: Mme Catherine Buchet Bulliard, MM. Christian Allenbach, Laurent Demartini, Mario Di Sessa, Angelo Giuliano, André Groux, Yanick Hess, Quentin Schaerer, Jean-Pierre Schmid.

8.2. relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 130'000.00 au maximum, afin de permettre une remise aux normes d'exploitation et une réfection partielle du restaurant «Le Manoïre» et de ses annexes au Col de Jaman (41/2011) (date de la 1ère séance de commission: le mardi 10 janvier 2012 à 19 h. 00);

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Pierre-André Spahn

Membres: MM. Yves Aubry, Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Florian Despond, Denis Golaz, Anthony Huys, Jean-Baptiste Piemontesi, Edgar Schneider, Rudolf Thomann.

8.3. relatif à la reprise, par la Commune de Montreux, de la gestion et de l'exploitation de quatre jardins d'enfants précédemment gérés par une association, et leur intégration dans le réseau REME, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2012 d'un montant de CHF 65'000.- à cet effet (42/2011) (date de la 1ère séance de commission: mercredi 18 janvier 2012 à 18 h. 00);

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des Verts: M. Yves Laurent Kundert

Membres: Mmes Catherine Buchet Bulliard, Sophie Desbaillets, Irina Gote, Susanne Lauber Fürst, MM. Olivier Gfeller, Anthony Huys, Yann Krebs, Cyril Pabst, Bernard Schmid.

8.4. relative à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 234'062.60, en complément au préavis No 31/2009, pour couvrir les frais liés à l'assainissement de l'ancienne décharge des «Saviez3», située sur le territoire de la Commune de Noville (43/2011) (date de la 1ère séance de commission: mardi 17 janvier 2012 à 18 h. 00);

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence UDC: M. Franco Meichtry

Membres: MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Edmond Chevalley, Alioune Diop, Denis Golaz, Bernard Gret, Jean-Jacques Kiala, Bernard Tschopp.

8.5. relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.00 pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux du chemin du Pilon à Brent, sur une longueur de 140 mètres environ (44/2011) (date de la 1ère séance de commission: mardi 10 janvier 2012 à 18 h. 00);

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence ML: Mme Susanne Lauber Fürst

Membres: MM. Felice Calvo, Florian Chiaradia, Jean-Marc Forclaz, Christian Gaignat, André Groux, Yanick Hess, Cyril Pabst, Heinz Schoeneich, Gilbert Tille.

9. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS ET POSTULATS SUIVANTS:

M. le Président Grégoire Furrer informe le Conseil que M. Christophe Privet a retiré sa motion.

9.1. postulat de M. Olivier Raduljica «Affichage politique en période électorale»

M. Olivier Raduljica donne lecture de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Arpentant les rues de notre commune je me suis rendu compte qu'il existe un certain nombre de problèmes dans la manière actuelle de procéder avec l'affichage politique en période électorale, comme celle que nous venons de vivre.

Premièrement, il existe un aspect de pollution visuelle. A certains endroits j'ai pu remarquer une surcharge de panneaux de tous partis confondus. Les panneaux de type plastique, faciles à produire et à poser, vont certainement se généraliser à l'avenir. Il en découlera une pollution visuelle encore plus importante qu'actuellement. Dans une commune à vocation touristique comme la nôtre, je pense que le désordre engendré par l'affichage sauvage donne aux visiteurs une mauvaise image de notre commune.

Deuxièmement, un aspect sécuritaire. J'ai pu me rendre compte que plusieurs panneaux étaient disposés notamment aux abords de passages cloutés. Ces panneaux pourraient très bien masquer des enfants ou diminuer l'attention des automobilistes à ces endroits censés être sûrs.

Vous n'êtes d'ailleurs pas sans savoir que des règles en la matière existent. Une lettre destinée aux présidents de sections des partis de Montreux a d'ailleurs été envoyée le 14 octobre par M. le Secrétaire municipal pour les rappeler. Cette lettre relatait les propos de M. Tribolet, chef de la division entretien du service des routes, qui mentionnait «une prolifération des procédés de réclame» et rappelait donc les règles en vigueur concernant les réclames routières.

Elles stipulent notamment qu'elles doivent être posées hors des carrefours, qu'elles ne doivent pas masquer la visibilité et qu'elles ne doivent pas utiliser des mâts de panneaux de signalisation comme support.

Or, j'ai pu constater dans de nombreux cas que ces règles ne sont pas respectées. J'imagine qu'une certaine tolérance est admise durant les quelques périodes de campagnes. Mais est-elle positive? Les employés des services de la voirie ou de la police ont de plus certainement déjà assez à faire pour ne pas commencer à s'occuper d'enlever les affiches placées de manière inadéquate. Ces dernières seraient d'ailleurs probablement rapidement remplacées.

Aussi, je demande à la Municipalité de bien vouloir étudier cet objet ainsi que de proposer des solutions permettant d'harmoniser l'affichage politique, tout en respectant le principe de l'égalité de traitement entre les partis. Cette étude pourrait par exemple porter sur la définition d'un certain nombre d'emplacements stratégiques sur le territoire communal pour la pose de panneaux, comme sur la mise à disposition des partis de panneaux métalliques fixes ou mobiles, ou encore sur la prise en charge de l'affichage sur ces sites stratégiques. Plusieurs exemples existent déjà dans différentes communes, telles Bussigny, Chavannes, Lutry ou Lausanne.

Je pense au final que l'ensemble des partis et des candidats pourraient ainsi exercer un militantisme plus en contact direct avec la population grâce au gain de temps qu'un affichage harmonisé apporterait.

Je vous remercie pour votre attention et souhaite que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport».

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

10. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard remercie la Municipalité de ses réponses détaillées aux questions qu'il avait posées quant à l'espace à laisser libre sur les bords des rivières et des ruisseaux qui traversent la commune. Ses propos étaient très techniques et les réponses le sont tout autant.

Malgré tout, M. Bongard voulait mieux percevoir la marge de manœuvre de la Municipalité et l'usage qu'elle compte en faire.

L'interprétation des lois et des règlements en vigueur lui paraît prêter à la discussion, car les possibilités qui sont offertes pour protéger notre cadre de vie exceptionnel et la biodiversité dont on a la responsabilité existent. Seulement il faut un peu avoir une lecture pointue du cadre légal.

D'après ce qu'a pu comprendre M. Bongard de la réponse de la Municipalité, ce n'est pas le cas et c'est bien ce qu'il cherchait à mesurer. Il croit que les discussions que l'on pourrait avoir avec la Municipalité permettraient peut-être de mieux explorer ce cadre légal.

La discussion continue.

M. Yanick Hess, par rapport à la réponse de la Municipalité concernant son interpellation sur le processus de paiement des jetons de présence, constate qu'il existe bien des tableaux de bord qui permettent à l'administration générale d'avoir un suivi. Par contre il se permettra de contacter les 9 Présidents qui n'ont pas remis leur liste de présence, ce qui fait qu'actuellement il a 9 commissions qui n'ont pas été rétribuées.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Yann Krebs donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me réfère au communiqué de presse du 2 décembre 2011 concernant le projet Clarensemble et déclare mes intérêts, je suis membre du comité de l'Association des intérêts de Clarens.

Le comité regrette la décision de la Confédération de ne pas retenir Clarens pour la 2ème phase.

Nous souhaitons maintenant que la Municipalité ne relâche pas ses efforts et que nous puissions poursuivre le développement social et urbanistique de Clarens de manière participative et pluridisciplinaire.

Nous avons tous été très agréablement surpris de la participation et de l'implication des habitants de Clarens à ce grand projet et je profite ici, au nom du comité de l'AIC, de les en remercier.

Merci de votre attention».

M. le Syndic Laurent Wehrli profite de l'occasion qui lui est donnée, puisque M. Krebs évoque cette question, de signaler la soirée du 19 janvier 2012 à 18h30 à la Salle omnisport de Clarens. Des informations vont suivre et elles ont déjà été communiquées notamment à l'Association des intérêts de Clarens et aux partenaires de Clarens heureusement nombreux dans le projet, qu'il profite également de féliciter et remercier.

Ce sera une soirée certes de bilan sur la première phase mais aussi pour évoquer les pistes pour la suite, puisque comme la Municipalité a eu l'occasion de l'écrire, notamment dans son communiqué de presse, elle ne se contente pas de la décision négative de la Confédération pour s'arrêter là. La Municipalité veut poursuivre en partenariat notamment avec les habitants de Clarens.

M. le Président remercie le Conseil d'avoir été particulièrement attentif pendant cette séance qui a été un peu Rock 'n' roll, c'est le lieu qui voulait ça.

Mais pour la partie certainement la plus agréable de la soirée, il invite toutes les personnes présentes au cocktail dînatoire qui sera servi dans une autre salle du NED et il lève la séance à 20h35.

Extrait du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011. La version complète du procès-verbal peut être obtenue au greffe municipal.

GENDRE & EMONET
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA
RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27
www.gendre-emonet.ch

Pour ménager l'environnement dès les premiers tours de roue, un véhicule à gaz naturel/biogaz est la solution idéale !

En plus, vous bénéficiez d'une

Prime de CHF 1'500.-*

(CHF 1'000.- gaz naturel/biogaz carburant + CHF 500.- cash)

Renseignements: no gratuit 0800 429 429

gaz naturel

biogaz

GAZ VEVEY GAZ AIGLE GAZ COSSONAY

*valable sur nos réseaux

www.vehiculeagaz.ch
www.holdigaz.ch / www.cosvegaz.ch

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch

WIDER

ébénisterie agencement menuiserie

MONIQUE TOUZEAU

TOUZEAU

Passionnément

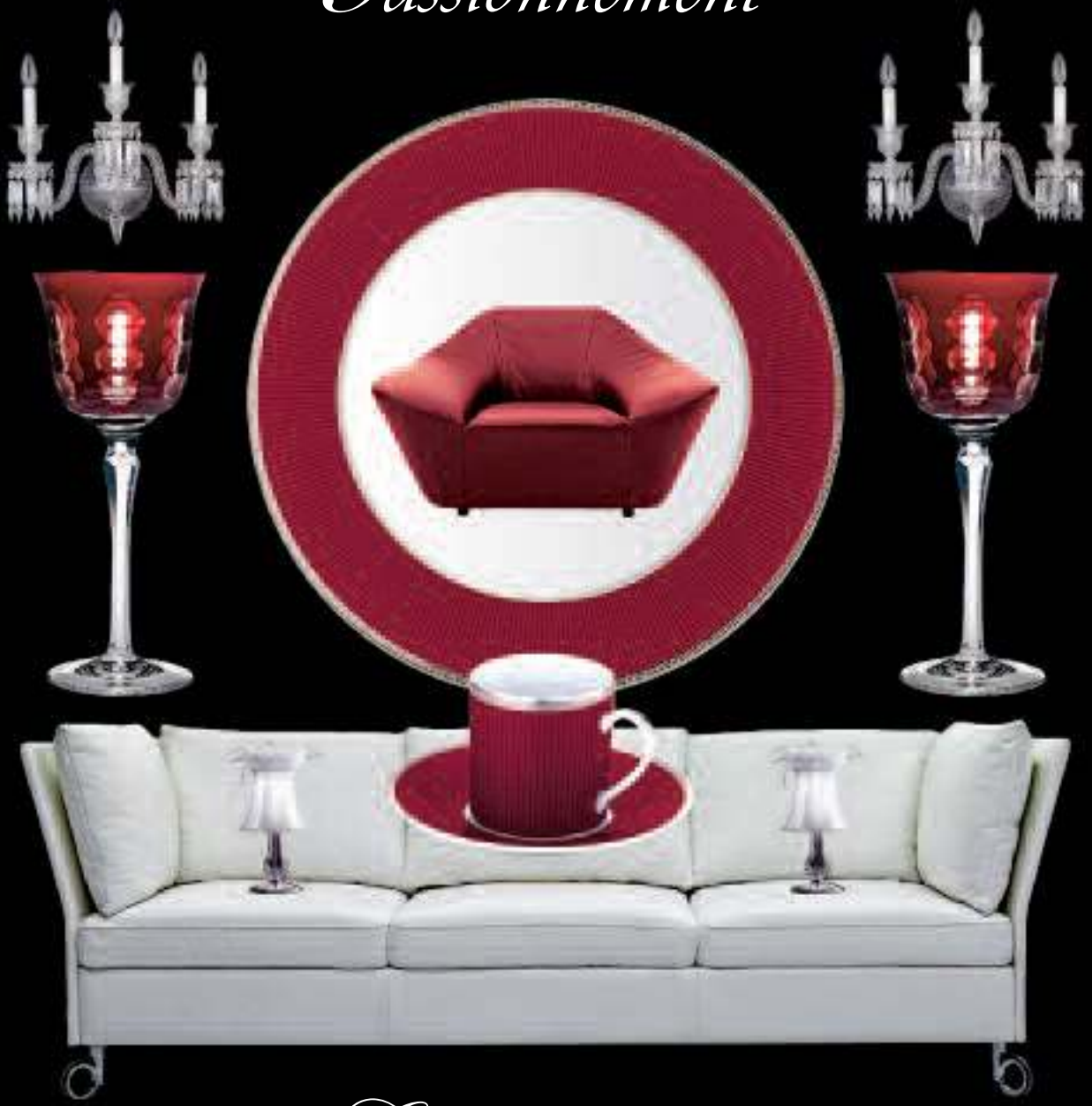

Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE

28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10

WWW.TOUZEAU.COM